



*Développement des
Investigations sur
l'Ajustement à
Long terme*

**LES ECHANGES FRONTALIERS DU NIGERIA :
UNE DYNAMIQUE D'INTEGRATION REGIONALE EN COURS**

FEVRIER 1991

Marie-Paule VERLAETEN

920902

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 35671 ex 1

Cote : A

M

Unrecorded trade or a philosophic tale intitled :
There is more light here !

Someone saw Nasrudin searching for something on the ground

"What have you lost, Mulla ?" he asked

"My key" said the Mulla

So they both went down on their knees and looked for it .

After a time, the other man asked :

"Where exactly did you drop it ?"

"In my own house"

"Then why are you looking here ?"

"There is more light here than inside my own house"

form : The Exploits of the Incomparable Mulla Nasrudin (p.26)

by : Idries Shah

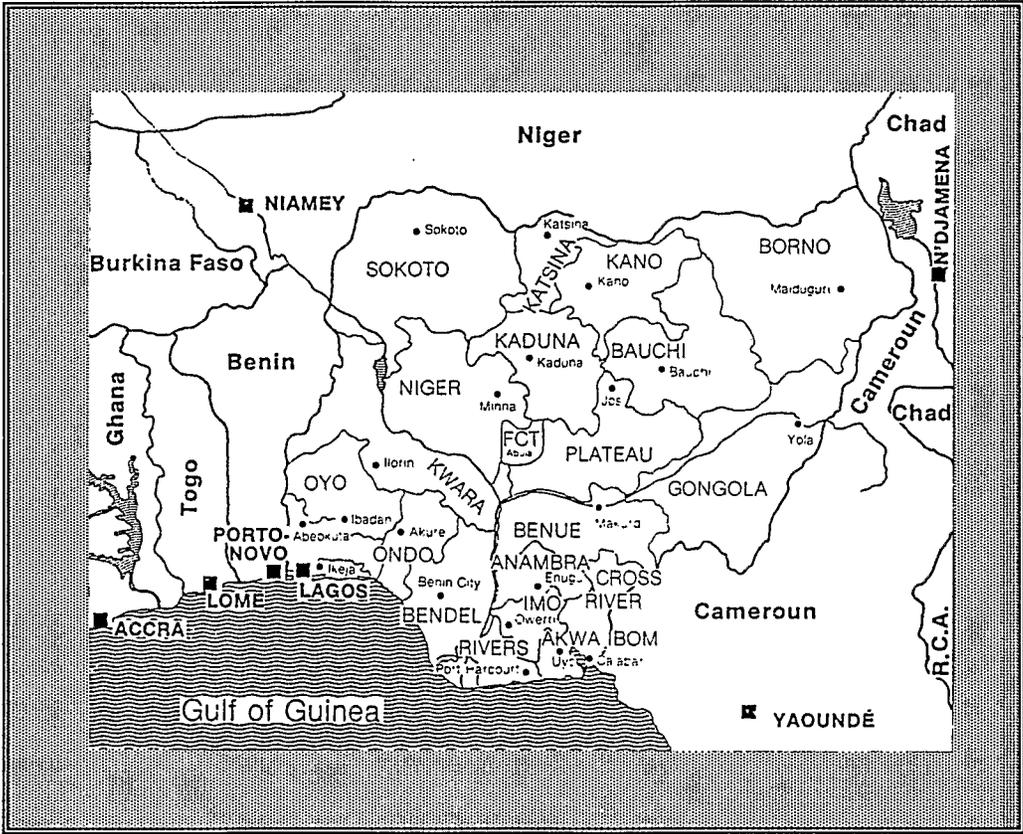


TABLE DES MATIERES

	PAGES
REMARQUE PRELIMINAIRE	4
INTRODUCTION	5
I - LES DETERMINANTS DES ECHANGES FRONTALIERS	8
A) Solidarité de populations partagées	8
B) Mode de développement différencié	11
1) <i>Développement industriel</i>	11
2) <i>Développement agricole</i>	14
C) Différenciation monétaire	19
1. <i>Evolution de la parité du naira</i>	19
2. <i>Crise du modèle institutionnel</i>	24
3. <i>Conséquence au niveau des échanges frontaliers</i>	27
D) Interventions des Etats (Nigéria, pays voisins membres de la zone franc)	30
II - LES FLUX D'ECHANGES FRONTALIERS	34
A) Le commerce officiel	34
B) Les activités de transit	35
C) Les échanges parallèles	36
III - INTEGRATION REGIONALE VIA UNE PARITE DE POUVOIR D'ACHAT	43
IV - CONCLUSION	54
V - REMARQUE TERMINALE	55
VI - ANNEXE	60
VII - BIBLIOGRAPHIE	63

REMARQUE PRELIMINAIRE

Cette étude, avant d'être le "fruit" d'une recherche personnelle, est d'abord une synthèse d'ouvrages de base sur le Nigéria. Parmi ceux-ci, il nous faut mentionner tout particulièrement :

.. Le Nigéria contemporain par D.C. Bach (1986)

.. Nigéria, un pouvoir en puissance par D.C. Bach, J. Egg, J. Philippe (1989)

.. Les échanges marchands entre le Tchad, le Nord Nigéria et le Nord Cameroun par D. Harre, J.O. Igué, Cl. Arditì (1990)

dont découle la grille d'analyse du Nigéria proposée dans ce papier aux sections I et II. Dans ce cadre, il faut être attentif au fait qu'une grille d'analyse sert, avant tout, à décoder une réalité par un observateur, l'auteur de ce papier, qui, dans le cas présent, est extérieur à celle-ci, culturellement tout d'abord et ensuite, parce que n'ayant jamais été en mission dans ce pays. Ceci est de première importance. En effet, en cours de rédaction, l'auteur a pu se rendre compte, par un entretien que lui a accordé J. Duncan, Directeur de Hudson Research International et qui fut un opérateur économique au Nigéria, de 1975 à 1982, que son décodage était incomplet, ne rendant pas compte de la capacité d'adaptation des acteurs privés nigériens, laquelle permet raisonnablement de conjecturer que le Nigéria contemporain est une réelle puissance africaine en cours de restructuration. L'auteur partage intuitivement cette vision que lui semblent démontrer les échanges frontaliers du Nigéria. Dans ce cadre, il faut vraisemblablement se garder d'apprécier la réalité nigérienne par le seul intermédiaire des statistiques disponibles, quelles qu'elles soient (nigériennes ou autres). Elles sont, en effet, les cadres d'accueil d'une logique "standard" qui pourrait être fortement biaisée au Nigéria, comme dans d'autres économies en développement d'ailleurs.

INTRODUCTION

1. Les échanges aux frontières du Nigéria sont tout autant la conséquence d'un phénomène général qui affecte la plupart des Etats modernes, en vertu duquel le territoire sur lequel s'exerce la souveraineté étatique résulte de divers compromis historiques, endogènes et/ou exogènes aux populations vivant en tout ou en partie sur celui-ci, que de politiques spécifiques pratiquées par les gouvernements du Nigéria.

2. Dans le cas d'Etats du tiers monde, les échanges frontaliers incitent particulièrement à l'analyse car une part significative de ceux-ci échappent au recensement statistique officiel et, donc, au prélèvement fiscal d'Etats aux ressources monétaires, notoirement insuffisantes. Lorsque ces Etats sont, en outre, engagés dans des programmes structurels d'ajustement mettant notamment l'accent sur l'assainissement des finances publiques, en vue de réduire l'endettement extérieur et l'entrepreneur comme opérateur principal de la croissance, les échanges frontaliers incitent une nouvelle fois à l'analyse. En effet, il s'agit alors d'apprécier une des formes d'expression de l'esprit d'entreprise des populations vivant en économie d'ajustement dans un contexte où se réduit le rôle de l'Etat dans les activités productives. Ce qui est alors visé est la capacité qu'a le gouvernement en place de maîtriser ces échanges, soit de faire rentrer leurs composantes parallèles dans les circuits officiels sans nuire à la croissance économique. Cela veut dire sans perte nette d'activités, du fait d'une substitution de celles-ci opérant entre marchés officiel et parallèle. Les entrepreneurs du marché parallèle quels que soient les échanges dont ils sont responsables (intérieurs et/ou frontaliers) sont, eux aussi, une des forces vives d'une économie de marché en cours de formation.

3. Dans un tel contexte, les gouvernements sont particulièrement soucieux d'éviter que le sens des échanges frontaliers, soit l'économie qu'ils privilégient en termes nets, ou encore de balance commerciale frontalière, se modifie tendanciellement. Dans le cas du Nigéria et de certains de ses voisins appartenant à la zone franc, c'est précisément ce qui se passe depuis la crise financière nigériane, soit le début des années 1980. Les produits non agricoles nigériens ont tout d'abord été rendus bon marché par rapport aux productions des voisins par la décote du naira vis-à-vis du FCFA sur le marché parallèle, comparé à l'officiel, et ensuite via ce dernier également lorsque le gouvernement du Nigéria modifia la parité du naira à partir de septembre 1986. En conséquence, le mouvement de substitution entre les produits s'est accentué à la périphérie du Nigéria, entraînant ce que certains appellent une déflation importée (1) dont l'intensité est fonction des volumes échangés aux frontières, tous échanges confondus, des élasticités de substitution entre les produits et de la flexibilité des coûts de production des pays voisins sur tous leurs marchés, ceteris paribus.

1 J.P. AZAM [1] par exemple dans le cas du Niger.

4. Il faut toutefois se garder de déduire qu'en termes nets et, à terme, les flux frontaliers apportent une contribution négative à la croissance des pays voisins. Ils sont, en effet, le fait d'opérateurs nigériens et autres, dont ils assurent le profit et les investissements commerciaux. La structuration des espaces régionaux en est la preuve. Ils accroissent, à terme, le pouvoir d'achat de populations locales, lequel est généralement sacrifié dans le cadre des politiques d'exportation et de dévaluation à prix extérieurs le plus souvent donnés dans la monnaie des vendeurs. Dans ce cadre, on peut considérer que les échanges frontaliers procèdent d'une dynamique keynésienne, soit de dépendance d'une offre à l'égard d'une demande face à une dynamique d'économie concurrencée opérant du fait d'un modèle de développement porté par les exportations (2). Dans un tel contexte, l'économie exporte pour importer théoriquement les biens nécessaires à son développement et de fait aussi, ceux qui permettent de nourrir ses populations urbaines. Pour exporter à prix donnés, il faut être productifs et/ou en situation de désinflation intérieure. En conséquence, le pouvoir d'achat de la population doit être contrôlé. Celle-ci essaie alors de satisfaire sa consommation à terme par un secteur informel qui lui permet, en outre, de rencontrer une contrainte d'offre d'emploi non satisfait via l'exportation. C'est comme cela que l'on peut probablement expliquer la persistance, voire l'accroissement, de la composante parallèle des flux frontaliers en période d'ajustement structurel. Du fait de celui-ci, les économies sont fragilisées dans leurs capacités formelles de créer du pouvoir d'achat et, en conséquence, la nécessité de l'informalisation des circuits d'échanges se renforce.

5. Lorsque l'on se place dans le cadre d'une analyse prospective par laquelle sont appréciés, les résultats de croissance à terme d'économies marquées par des échanges frontaliers élevés, les évolutions des échanges frontaliers ne peuvent être négligées à la lumière de ce qui vient d'être avancé. A fortiori, lorsque la croissance liée à un programme d'ajustement subit d'abord les effets de stabilisation de la demande avant ceux liés à la redynamisation de l'offre, lesquels rencontrent de nombreuses contraintes non toujours économiques d'ailleurs (sécheresse, par exemple). Une telle problématique se pose actuellement dans le cas du Cameroun. A terme de 1995, la croissance du PIB ne devrait pas y excéder 0% l'an, ce qui veut dire -3% par habitant. Cela dans le cadre d'une dépréciation du taux de change effectif réel du FCFA de 15%. Dans ce contexte, la volonté affichée des autorités de Lagos de laisser filer le naira, c'est-à-dire de le laisser se déprécier pour exporter plus facilement, est une contrainte pour le Cameroun qui se traduira vraisemblablement par des pertes de marchés intérieur et extérieur, le naira ayant toujours connu (depuis 1960) une décote vis-à-vis du FCFA, sur le marché parallèle, supérieure à 15%.

2 Pour plus de détail, cf. M-P. Verlaeten [20b].

6. Dans le cadre qui précède, la note sous-revue apporte un éclairage sur les facteurs expliquant les échanges frontaliers du Nigéria sur quels que marchés qu'ils aient lieu. Elle permet ainsi d'apprécier une des contraintes pesant sur l'économie camerounaise qui est actuellement l'objet d'un travail de recherches du G.I.S.-D.I.A.L. A la périphérie du Nigéria, le Cameroun est, non seulement, quasi la seule économie dont le tissu industriel peut entrer en concurrence avec celui du Nigéria, mais, en outre, au fil du temps, certaines régions de son économie se sont affirmées comme grenier à vivres d'un espace géographique transnational, sur lequel réapparaissent, depuis la fin de la décennie 80, des productions agricoles nigérianes. La substitution déjà mentionnée pourrait alors concerner tous les produits, ce qui soumettrait le Cameroun à un deuxième processus d'ajustement de ses structures, à moins que cette étude des échanges frontaliers du Nigéria, avec d'autres, ne débouche sur une reconnaissance du phénomène d'intégration sous-régionale en Afrique, avec comme corollaire la prise de décisions de politique économique y relative, tant aux niveaux national qu'international.

I – LES DETERMINANTS DES ECHANGES FRONTALIERS

A) Solidarité de populations partagées

7. Dans le cadre des frontières actuelles du Nigéria, définitivement fixées après le vote des provinces du Cameroun anglophone (11 février 1961) (3), les échanges frontaliers de quelle que nature qu'ils soient sont historiquement la marque d'une solidarité entre des populations partagées par ces frontières alors qu'elles ont vécu des expériences historiques communes, longues généralement, qu'elles sont ou ont été soudées par une même foi, ou tout simplement qu'il s'agisse de mêmes peuples. Il en résulte l'apparition d'espaces dynamiques le long des frontières fonctionnant comme des zones d'activités autonomes, réglées par un système commercial que le discours officiel qualifie de parallèle ou de clandestin (4).

Frontière bénino-nigériane

8. Trois groupes socio-culturels sont respectivement séparés en deux par le tracé d'une frontière de 800 km dont 185 km sont naturels puisque bordés par deux cours d'eau, l'Iquidi et l'Okpara. Il s'agit des Gun, tout d'abord dont la base principale se trouve à Porto-Novu, capital du Bénin, des Yoruba ensuite, dont la très forte majorité est au Nigéria où ils sont une des ethnies majoritaires (avec les Haoussa et les Ibo) et finalement des Bariba, partagés presque à parts égales entre le Bénin et le Nigéria. Sur l'espace frontalier vit à peu près 15% de la population du Bénin, soit un peu plus d'un demi-million de personnes.

Frontière nigéro-nigériane

9. La frontière s'étend sur 1 600 km ne présentant aucun obstacle naturel. Elle traverse un milieu homogène, celui du Sahel, dans lequel vivent des populations caractérisées par une forte emprise de l'Islam. Ce dernier les a organisées en chefferies dont seule la dénomination varie de part et d'autre de la frontière. Ces populations, avec d'autres, du Nord Nigéria par exemple, participaient aux échanges transsahariens. La frontière, dont le tracé a été arrêté en 1906, a contribué à développer les échanges avec le Nigéria par suite de l'enclavement du Niger qu'elle

3 A l'issue du référendum organisé sous l'égide des Nations Unies, la partie septentrionale (à 70% des votants) du Cameroun sous administration britannique a été rattachée au Nigéria, tandis que le Sud (à 60% des votants) rejoignait le Cameroun précédemment sous tutelle française pour former avec lui la République (alors) fédérale du Cameroun. Arguant qu'un vote global aurait abouti au rattachement complet du territoire sous tutelle britannique, Yaoundé a fait appel, en vain, à l'O.N.U. contre le vote dissocié pour les deux provinces (sources : D.Bach [3a] p. 45 ; D.Bach et Coll [2] p. 229).

4 D. Bach [2] p. 220.

opérait. Il en a résulté une réorientation du commerce nigérien vers le Sud, lorsque le réseau de communication du Nigéria s'est étendu vers Kano et la frontière nigérienne. Le Niger s'est alors réouvert sur les marchés internationaux (européens) par le Golfe de Guinée. La population du Niger concernée par les échanges frontaliers représente 38% de l'effectif national, soit quelque deux millions de personnes, s'étendant des départements de Dosso à l'Ouest à Diffa à l'Est.

Frontière tchado-nigériane

10. La région concernée est la cuvette du Lac Tchad, dont l'axe principal reliant Maïduguri (Nigéria) à N'Djamena gère les relations commerciales entre le Tchad et le Nigéria, tandis que deux pôles frontaliers de cet axe rythment le trafic entre le Nigéria et le Cameroun d'une part (pôle de Gambaru-Fotokol) et celui entre ce dernier et le Tchad de l'autre (pôle de Kousseri-N'Djaména). Entre ces deux pôles, le département du Logone-et-Chari, situé au Cameroun, fait office de zone de libre-échange pour le Nigéria, le Tchad et le Cameroun.

11. Les populations du bassin du Lac Tchad sont soudées par le partage des mêmes expériences historiques concrétisées dans le royaume du Kanem-Bornou, qui s'opposa à l'avancée des Peuls de Sokoto et à leur islamisation, et le fait de s'être trouvées à la croisée des routes mettant en contact l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et le Moyen-Orient (pèlerinage à La Mecque). Ce royaume s'étendra du Soudan central jusqu'à l'extrême nord-ouest du Nigéria (Califat de Sokoto). Son administration sera utilisée par la colonisation, de même que par les jeunes états indépendants. De l'expérience Kanem-Bornou découle une orientation de la région du Lac vers le Nigéria, par suite d'un isolement politique et administratif du Kanem (nord et est du Lac Tchad) par rapport au reste du Tchad, laquelle sera renforcée au cours du XXème siècle par l'émigration de populations nigérianes (Kanuri, Hausa) favorisée par les français, afin de faciliter le développement de Fort-Lamy (l'actuelle N'Djaména). Ces populations ont développé l'économie de la pêche avec le soutien des populations résidentes du Lac et, depuis le milieu des années 60, se sont investies dans la production vivrière de rente. Les échanges concernent environ un demi-million de Tchadiens.

Frontière camerouno-nigériane

12. Le nord du Cameroun partage avec le Nigéria, son voisin de l'Ouest, les mêmes civilisations. Il est, en effet, le prolongement vers l'Est de l'empire peul de Sokoto partagé au milieu du 19ème siècle en quatre entités politiques par des chefs rivaux installés sur les territoires du Nigéria et du Cameroun actuels. En outre, la partie située à l'extrême nord du Cameroun a toujours vécu dans la mouvance du commerce transsaharien, dont le centre se trouvait au Nigéria septentrional (agglomérations célèbres de Kano, Sokoto, Katsena, Daoura et dans une moindre

mesure Maïduguri), ce qui a contribué à forger un sentiment d'unité économique au sein de populations par ailleurs fortement soudées entre elles par la foi islamique. Le Nigéria et le nord du Cameroun partagèrent, en outre, la tutelle britannique (3) durant la période coloniale, laquelle en accrut la cohésion économique.

13. Les échanges avec le Nigéria sont particulièrement actifs dans trois zones : la cuvette du Lac Tchad (préfectures du Logone-et-Chari et de Mayo Sava notamment), le pays mandara (zone de plateaux ; unités administratives de Mayo-Tsanga et de Mayo-Louti) et le Sud-Ouest du Cameroun (préfectures de Manyu et de Ndian dans l'ancien Cameroun britannique). Quelque deux millions et demi de Camerounais sont concernés par les échanges régionaux. Ils assurent la croissance de certaines métropoles régionales du Nord, comme Garoua, Mokolo, Mora et Maroua.

14. Les espaces frontaliers régionaux se sont structurés par l'intermédiaire de villes frontières souvent jumelles, de marchés et d'entrepôts, irrigués par des réseaux marchands finançant les opérations de collecte, voire la production agricole, ainsi que les circuits de produits manufacturés et les réexportations. Les villes jumelles facilitent les relations commerciales, quels que soient les dispositifs de contrôle mis en place dans les pays (5).

15. Au total, les échanges frontaliers du Nigéria concernent directement quelque 15 millions de personnes dont les activités ressortent principalement des commerces officiel et parallèle. Ce chiffre doit être majoré si l'on inclut le commerce frontalier de transit caractérisant surtout les relations entre le Togo, le Ghana, le Burkina Faso, le Mali et leurs voisins du Bénin, Niger et Nigéria. Dans ce cadre, il ne semble pas aberrant, à nos yeux du moins, de parler d'un processus en cours d'intégration économique, via des marchés frontaliers dont la fonction serait alors la constitution d'une zone monétaire de libre échange, assurant de fait la convertibilité des monnaies y circulant, soit dès lors du naira vis-à-vis du franc CFA. Cela dans le cadre d'un modèle d'arbitrage concurrentiel opérant sur le marché des biens par l'intermédiaire d'une parité de pouvoir d'achat importée du Nigéria. Ce point sera développé ultérieurement (section III).

16. Dans la mesure où toute frontière est, avant tout, la marque monétaire d'un Etat souverain sur un territoire, on peut se demander si cette zone d'échanges à la périphérie du Nigéria n'est pas implicitement une recombinaison politique de l'espace sous-revue, dans un contexte d'affaiblissement de la souveraineté monétaire des Etats y relatifs (6) par fragilisation de leurs capacités à créer du pouvoir d'achat. Ce qui permettrait alors de comprendre politiquement pourquoi les échanges frontaliers de quelle que nature qu'ils soient ont, non seulement, persisté mais ce sont, en outre, développés à terme.

5 D. Harre, J.O. Igue, Cl. Arditi [13] p. 21.

6 Cette thèse est celle de D. Bach, avec lequel j'ai pu m'entretenir par deux fois.

B) Mode de développement différencié

1) Développement industriel

17. Le développement différencié est un déterminant des échanges commerciaux régionaux (frontaliers) qui ajoute ses effets positifs ou négatifs à ceux dont la dynamique est la solidarité de populations partagées politiquement. Il en découle une division régionale du travail, par l'intermédiaire de laquelle s'affirment des spécialisations des économies concernées. Dans ce cadre, le moteur des échanges régionaux est le Nigéria. Cela par l'intermédiaire d'une industrialisation qui a débuté avant celle de ses voisins, soit dans la décennie 1950-60.

18. L'industrialisation du Nigéria s'est poursuivie lors de l'indépendance de ce pays (1er octobre 1960) via une politique de substitution à l'importation et de développement de l'industrie lourde, appuyée sur un régime douanier protectionniste, dont les moyens financiers ont été fournis par une agriculture de rente, soit exportant ses produits (7) avant que le Nigéria ne s'affirme comme une économie de rente pétrolière. A titre d'exemple, le pétrole représente en moyenne 3% des recettes d'exportation en 1960, 33% en 1966 et 85% en 1986. A cette date, le Nigéria est le premier producteur africain de pétrole avant la Libye. En termes de recettes publiques, le pétrole fournit au moins les 3/4 de celles-ci depuis 1971.

19. Malgré l'affirmation d'une doctrine libérale en matière d'accumulation, l'Etat nigérian va graduellement devenir l'opérateur principal d'investissement de ce pays dans le cadre de plans de développement et ce, jusque dans le courant de 1986. Cela de fait, soit par la réalisation des infrastructures nécessaires au développement et, de juro également, par la définition d'entreprises prioritaires au vu des aides publiques tout d'abord et la prise de décrets (1972, 1973 et 1977), organisant la nigérianisation du capital d'entreprises appartenant à des secteurs choisis, ensuite.

20. La définition des entreprises prioritaires répondait à une double pulsion : réorganiser les industries après la guerre du Biafra en insufflant un esprit de renouveau, pour les militaires au pouvoir à cette date, accentuer le caractère déterministe du processus de croissance pour certains fonctionnaires, ceux du plan notamment. Apparaît, en conséquence, une première génération d'industries sélectionnées selon le potentiel de valeur ajoutée créée. Les secteurs concernés sont ceux des biens intermédiaires et de l'équipement, des industries d'amont.

7 Ce sont les anglais qui ont forcé l'agriculture nigériane à exporter ses produits en soumettant les paysans au paiement d'un impôt de capitalisation à payer en espèce. En contrepartie, ils protégèrent celle-ci en interdisant aux colons de devenir propriétaires des terres et en écartant du mode de développement agricole le système des grandes plantations. A l'indépendance, le Nigéria hérite ainsi d'une structure agricole dominée par des petits producteurs (ce qui est toujours vrai actuellement). Les productions développées sont celles de l'arachide, du cacao, des produits du palmiste, du caoutchouc, du coton, du sésame et du niébé.

21. La nigérianisation du capital des entreprises fut organisée via trois décrets (1972, 1973 et 1977), qui entraîneront un ralentissement net des investissements étrangers au Nigéria. Les décrets visaient la promotion d'entreprises sélectionnées par la définition d'un seuil de capital à détenir obligatoirement par l'Etat. Ils marqueront donc un accroissement de l'interventionnisme étatique qui peut objectivement être légitimé par une subordination du capital productif nigérian à son homologue commercial, tout comme durant la période coloniale, avec, en conséquence, une insuffisance de la participation privée nationale à la prise de risques industriels. Les secteurs stratégiques sont ceux de : la sidérurgie et l'acier, la pétrochimie, la production d'engrais, de produits pétroliers dérivés. Dans ceux-ci, le gouvernement nigérian devait détenir 55% du capital. Le capital nigérian fut également promu dans d'autres secteurs, tels l'agro-alimentaire, mais avec un seuil étatique plus faible (35%). Apparaît, en conséquence, une deuxième génération d'industries marquées par des participations directes du gouvernement. A la différence des premières industries, celles de cette génération ont :

..une faible liaison avec la base économique locale ;

..une proportion importante de matières premières importées (60% en moyenne) ou de produits semi-finis ;

..une influence technocratique de l'Etat dans les décisions de création, localisation et gestion prépondérante.

En conséquence, l'accumulation dépendra du discours politique d'une part, et de l'autre consommera intensivement les matières premières et les produits semi-finis importés. En outre, elle n'intégrera pas localement le progrès technique aux activités industrielles. L'accès à la technologie s'opèrera, en effet, pour l'essentiel, par le truchement des grandes firmes multinationales, pour lesquelles les projets d'industrialisation du gouvernement resteront, malgré les décrets de nigérianisation, des opportunités de profit. Ces firmes maintiennent des liens très étroits avec leurs base occidentales et ne font pas significativement appel aux matières premières locales. De concert avec le gouvernement, elles orienteront l'industrie sur la voie d'une concentration technique et économique.

22. L'interventionnisme étatique sera renforcée par le 3ème plan (1975-1980). L'Etat fédéral s'engagera massivement dans la pétrochimie (44% de la dotation industrielle fédérale pour la construction des raffineries de Kaduna et Warri), la sidérurgie (22.5% pour le complexe d'Ajaokuta, l'aciérie de réduction directe d'Aladja et les laminoirs de Katsina, Jos et Oshogbo). Les autres priorités seront le papier, le verre, les cimenteries et les industries de substitution à l'importation situées au niveau de la consommation finale (production des biens durables : automobiles; non durables : sucre, sel ou boissons). L'interventionnisme sera encore accentué avec le 4ème plan (1981-1985) par un renforcement des participations étatiques dans l'industrie lourde.

23. Par l'intermédiaire d'une crise financière, caractérisant la décennie 80, qui n'a pas pour unique cause l'épuisement de la rente pétrolière, l'Etat nigérian perdra les moyens de ses ambitions, tout particulièrement durant la première moitié de cette décennie. De sorte que si 1986 est la reconnaissance officielle de la crise par une dévaluation du taux administré du naira, qui entraînera d'autres, elle est aussi celle d'une diminution du rôle de l'Etat comme opérateur principal d'investissements via un programme d'ajustement autonome, soit non imposé par la B.M., bien qu'il en ait les caractéristiques majeures : dévaluations, assouplissement du régime douanier, privatisation. A titre d'exemple, la protection tarifaire de l'industrie sera sensiblement réduite. Les taxes douanières sur les produits industriels seront divisées par deux, la surtaxe de 30% sur les importations supprimée et rapprochées les taxes sur les produits finis et intermédiaires. Le bilan de la décennie 80 comparée à la période 1963-1978 sera sévère, le PIB réel de l'ensemble des secteurs (aux prix constant de 1980) décroîtra de 1980 à fin 1987, ce qui, compte tenu d'un taux de croissance démographique de 3% l'an, se traduira par une régression du pouvoir d'achat de la population. Le Nigéria demandera, en conséquence, à la B.M., à être considéré comme un P.M.A., lui qui avait voulu s'affirmer comme un N.P.I. dans la décennie 70. Sa performance macroéconomique de 1980 à fin 1987 révélera une crise de l'offre industrielle prenant le relais de celle de l'agriculture. En conséquence, des fermetures d'usines auront lieu, de même que des réductions de production. Le cas du montage automobile est particulièrement connu : de 1982 à 1985 le montage se réduira de 87%. Des reculs auront également lieu dans les secteurs des boissons et de l'alimentation. La crise de l'offre se manifesterait également au niveau des échanges extérieurs.

24. De 1988 à nos jours, la situation industrielle du Nigéria s'est améliorée, s'appuyant sur une capacité d'ajustement des opérateurs nigériens privés, jugée remarquable par certains (cf. remarque préliminaire) et qui contrasterait à terme cette économie de celles des voisins. Quoiqu'il en soit, au début de la décennie 90, si le Nigéria reste le troisième pays d'Afrique pour la densité de son tissu industriel, après l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, ses capacités d'offre industrielle restent contraintes par la rareté des devises. Dans ce cadre, à court terme, ce pays n'a pas d'autres choix que d'exporter tout ce qu'il peut en profitant de toutes les circonstances favorables (différenciation

monétaire). Toutefois, si le Nigéria s'affirme ainsi comme producteur de biens manufacturés et de pétrole, il est également une économie où prévaut structurellement un excès de demande alimentaire vis-à-vis d'une offre entrée en crise à la fin des années 60, soit quand le Nigéria est devenu une économie de rente pétrolière.

2) Développement agricole

25. Les développements de l'industrie, particulièrement de 1963 à 1978 (+9.3% l'an pour la valeur ajoutée et +10.8% pour l'emploi industriel), soit avant la crise financière des années 80 qui fit chuter celle-ci (-5.6% l'an de 1981 à 1986), et du secteur pétrolier (avant la décélération des années 80), dans un cadre institutionnel caractérisé par le clientélisme et la corruption comme bases d'assise des partis politiques d'un système fédéral en développement depuis la guerre du Biafra (cf. section C2 : Crise du modèle institutionnel), ont masqué une profonde crise de l'offre agricole face à des accroissements substantiels de la demande liés non seulement au multiplicateur des revenus par suite du développement, mais également aux politiques économiques poursuivies.

26. La crise de l'offre agricole nigériane est complexe (8). Elle est d'abord liée au mode de développement agricole choisi par les autorités du pays. La croissance agricole fut impulsée par le haut, de façon exogène à une paysannerie considérée un peu comme un frein au progrès, de par ses méthodes et structures de production, cela par le biais d'une politique publique sélective et productiviste. En conséquence, les aides gouvernementales furent concentrées sur les meilleures terres, dont la productivité potentielle fut accrue par un recours aidé à la mécanisation et à l'utilisation d'intrants chimiques. Les engrais furent ainsi subventionnés à 75% par l'Etat jusque dans le courant de 1986. Sur ces terres seront développées des infrastructures les transformant en grandes périmètres irrigués dans le cadre d'une restriction de la liberté de choix des cultures des paysans (9). Une telle politique présuppose, à l'évidence, que les marges bénéficiaires des producteurs, qui sont nombreux car les anglais ont favorisé une agriculture de petits paysans, leur permettent de vivre dans un tel cadre. Or, au début de l'industrialisation, l'agriculture financera l'accumulation. C'est le rôle majeur que lui attribuera le gouvernement jusqu'en 1975. En conséquence, l'Etat prélèvera sur les producteurs agricoles un pourcentage élevé des cours mondiaux.

8 Tous les économistes interrogés à son sujet ne l'analysent pas de la même façon. Pour D.C. Bach et Coll, c'est celle d'une logique, alors que pour J. Duncan, c'est celle d'un manque de coordination, ou à tout le moins, d'une insuffisance de celle-ci. Nous inclinons à croire que, par suite d'une logique inappropriée aux structures de production, la coordination ne pouvait qu'être faible.

9 En conséquence, les cultures traditionnelles (le sorgho par exemple) s'affaibliront.

27. Les prélèvements publics sur l'agriculture seront opérés via des offices de commercialisation (marketing boards) des cultures de rente (arachides, cacao, huile de palme, coton, caoutchouc) (10) qui, de 1947 à 1954, prélèveront 162 millions de livres sterling sur les paysans du fait d'un paiement officiel équivalent à 60% des cours internationaux, de 1961 à 1967, 131 millions de livres pour la même raison (23% de prélèvements). A titre de comparaison de 1951 à 1962, la politique agricole ne coûtera au gouvernement nigérian que 50 millions de livres. En conséquence, un détournement des productions des circuits officiels vers leurs homologues parallèles (nigériens et autres) aura graduellement lieu après 1970. Il permettra aux paysans de rencontrer une demande croissante à un prix de vente moins défavorable. Les offices de commercialisation seront réformés en 1973. Malgré leur réforme, ils continueront pendant longtemps, la politique consistant à sous-payer les producteurs. Le gouvernement nigérian ne réagira pas significativement au fléchissement de ses rentrées via l'agriculture, de par l'accroissement de ses ressources via l'exploitation du pétrole.

28. Les paysans se détourneront également des cultures de rente pour bénéficier des accroissement de marge des produits vivriers, qui, compte tenu du développement du Nigéria, deviennent également des cultures de rente (intérieure). Cela expliquera vraisemblablement pourquoi, en 1977, deux nouveaux offices de commercialisation seront créés. Ils concernent, en effet, les cultures vivrières, soit plus précisément les tubercules et les racines alimentaires (11). Les offices nouvellement créés répondent aussi à la politique d'urbanisation du pays dans laquelle s'est lancé le gouvernement nigérian et, en vertu de laquelle il faut assurer l'approvisionnement des villes.

29. La crise agricole est ensuite liée aux modifications des termes de l'échange entre les activités agricoles et non agricoles. Le développement industriel du Nigéria va, en effet, avoir pour conséquence une modification des prix relatifs de l'agriculture vis-à-vis des autres secteurs défavorables, et cela, même si les prix alimentaires s'accroissent tout d'abord. Cela est d'autant plus vrai que le gouvernement favorisera les importations alimentaires afin de soutenir structurellement le pouvoir d'achat des populations urbaines. Ainsi, il privilégiera les modes internationaux de consommation, dépréciant, de fait, les productions vivrières locales (sorgho par exemple).

10 Les marketing boards (=offices de commercialisation) ont été créés par les anglais durant la seconde guerre mondiale pour stabiliser les prix des producteurs de cultures de rente et garantir l'approvisionnement de la métropole. Ils furent réorganisés après la seconde guerre mondiale, puis placés à partir de 1953 sous la responsabilité des gouvernements des trois régions instituées dans le Nigéria et organisés par région et non plus par produit à partir de 1954. Ils sont réformés en 1973. Pour encourager les exportations, le gouvernement supprime, en effet, les taxes à l'exportations frappant certains produits. Ces offices qui, dès leur origine seront davantage des organismes de prélèvement fiscal que d'aide aux paysans, cesseront leurs activités en juin 1986. Ils seront dissous en décembre.

11 Le Nigéria occupe le troisième rang mondial après la Chine et l'U.R.S.S. en ce qui concerne l'étendue des surfaces cultivées en tubercules et racines alimentaires.

Par une politique de réduction de la protection douanière, les importations de céréales furent, par exemple, favorisées. Le blé américain et le riz thaïlandais furent ainsi vendus à Lagos en moyenne à la moitié du prix des produits locaux. En conséquence, les importations alimentaires s'accrurent. A titre d'exemple, si le Nigéria importait 50 000 tonnes de riz en 1976, ce montant s'élèvera à 830 000 tonnes en 1982. Un tel comportement est tout autant une des causes qu'une des conséquences de la crise agricole dans un contexte où l'inflation intérieure aurait permis un relèvement des prix des productions agricoles, suffisant que pour accroître significativement, à terme, l'offre agricole (12). Mais il aurait fallu pour cela contrôler les conditions de formation des revenus dans l'économie nigériane, ainsi que le fléchissement de la main-d'oeuvre agricole. En effet, dans un tel cadre où la concurrence à l'agriculture s'accroît du fait de tous les échanges (intérieurs et "extérieurs"), les paysans quitteront les campagnes et la production agricole se réduira ou, à tout le moins, stagnera (13). L'exode rural sera tel que les coûts du travail salarié agricole s'élèveront, accroissant la substitution entre les importations et les productions locales par compression des marges des producteurs locaux et, diminuant la compétitivité de l'exportation des produits de rente, de moins en moins exportés d'ailleurs.

30. Malgré des mesures de politique économique décidées à partir de 1975, soit lorsque la balance agricole du Nigéria devient déficitaire, et qui ont pour noms N.A.F.P.P. (National Accelerated Food Production Project : mise à la disposition des petits et moyens exploitants, d'un ensemble de pratiques améliorées incluant des facilités de crédit) ; R.B.D.A. (River Basin Development Authorities : financement de grands projets d'irrigation) ; A.D.Ps. (Agriculture Development Projects : développement rural intégré avec appui de la B.M.) ; A.C.G.S. (Agricultural Credit Guarantee Scheme : système de garantie financière mis en place sous l'autorité de la Banque centrale, afin d'inciter les banques commerciales à investir dans l'agriculture) ; LAND USE DECREE (1978 : réunion des différents systèmes fonciers sous une même loi), et dont la conséquence est la multiplication par quatorze des fonds publics alloués (14) à l'agriculture, du deuxième plan (1970-1974) au troisième (1975-1980) (bien que le poids relatif de celle-ci fléchisse (de 9.8% à 7% sur ces périodes), la crise de l'offre agricole devient une des caractéristiques structurelles du Nigéria. Cela au point que le gouvernement permettra des entorses à la nigérianisation du capital des entreprises, afin d'attirer l'investissement étranger dans l'agriculture. De 1968 à 1980, le poids relatif de l'agriculture dans le P.N.B. se réduit de 55% à 20%, dans les exportations de 62% à 2.6%, et dans la population active de 71% à moins de 50%. Le Nigéria devient un importateur africain majeur de produits alimentaires. Ceux-ci s'ajoutent aux achats extérieurs du pays, liés à son industrialisation (+31% l'an pour les importations en moyenne

12 Dans l'hypothèse, non toujours vérifiée, d'une réelle élasticité de cette offre aux prix. Pour plus de détails, cf. M-P. Verlaeten [20b]. Pour certaines cultures, l'offre est une marche au hasard, à variance infinie. Elle peut avoir une élasticité nulle une année, positive ou négative la suivante.

13 Les tendances divergent selon que l'on considère les statistiques nationales nigérianes ou celles de la F.A.O.

14 Ceci est, en fait, l'une des caractéristiques majeures de la politique nigériane. Elle coûta très cher pour une faible efficacité.

de 1970 à 1981). En conséquence, alors que la balance commerciale avait été excédentaire de 1966 à 1980, elle devient déficitaire en 1981, 1982 et 1983. Ce déficit ne sera résorbé qu'en 1984, malgré des mesures de réduction de l'absorption décidées depuis le début de la décennie 80.

31. Au niveau de la balance agricole, le déficit apparaît dès 1975. En 1974, déjà, les produits agricoles ne représentent plus que 5% des exportations totales et le pétrole fournit 93% des devises tirées du commerce extérieur et 75% des revenus de l'Etat. Malgré une suppression en 1973, de la taxe à l'exportation sur les produits des offices de commercialisation, l'arachide, le coton et l'huile de palme ont disparu de la balance commerciale principalement, sous le double effet d'une baisse de la production et d'un accroissement de la demande locale. Seules les exportations de cacao et de palmiste se maintiennent, mais à des niveaux inférieurs à ceux du début des années 60. Dès 1975, les importations s'étendront aux oléagineux pour lesquels l'agriculture nigériane disposait d'avantages sur ses voisins.

32. Et finalement, la crise agricole s'explique en termes de productivité. A long terme (1968-1980) celle-ci stagne, faisant, en conséquence, à moins d'accroître significativement les terres cultivées et donc la main-d'oeuvre, des importations une composante structurelle de la satisfaction de la demande alimentaire du pays (15). Soit encore, plus précisément, à moins de rendre à l'agriculture son rôle nourricier de la population, compte tenu de la dualité existant entre politiques agricole et d'urbanisation, soit entre ruraux et citadins. C'est dans le cadre de l'analyse (toujours difficile à faire, du fait des statistiques) de la productivité que se révélera l'inefficacité du mode de développement rural poursuivi au Nigéria, puisque les écarts de productivité ne seront pas significativement favorables à l'agriculture étatique, alors que ceux de coûts le seront !

33. Durant la décennie 80, l'Etat nigérian, bien qu'il ait proclamé la révolution verte en octobre 1979, perdra graduellement les moyens financiers de ses politiques. Sur la période 1981-1985 (4ème plan), l'agriculture recevra cependant un surcroît de priorités (poids relatif de 12.6% à comparer à celui de 7% de 1975 à 1980), favorisant les A.D.Ps. (puisque ceux-ci ont l'appui de la B.M.) de par la nécessité de continuer à importer des vivres, alors que l'Etat nigérian peut, de moins en moins, payer ses importations. En outre, par suite de la crise économique (décélération du P.N.B. réel de 1980 à fin 1987), une partie de la population paysanne qui avait fuit les campagnes, y retournera. De sorte que la contrainte de main-d'oeuvre pesant sur la production se desserrera. Se redévelopperont ainsi des productions vivrières locales, qui permettront à l'agro-alimentaire nigérian de s'ajuster aux interdictions d'importation décidées en 1986 et postérieurement. A titre d'exemple, les brasseries utilisant du sorgho en remplacement du malt.

15 Au point que les importations seront de moins en moins un facteur de désinflation intérieure par suite du comportement de marge des importateurs.

34. L'environnement agricole va sensiblement se modifier, dans un sens favorable aux producteurs, dans le courant de 1986, avec l'ajustement du taux administré du naira, l'instauration d'un double marché des changes et la suppression des offices de commercialisation. La première conséquence de ces mesures sera de réduire, par le biais des prix relatifs, la concurrence des importations. Celles-ci étant une composante structurelle de la demande alimentaire, le gouvernement nigérian devra cependant accroître les contraintes par une interdiction d'importer du riz et du maïs en 1986, du blé en 1987, de l'orge et du malt en 1988. La seconde, et aussi la principale, sera un accroissement des prix domestiques des cultures de rentes (cacao, caoutchouc, coton, huile de palme et arachide), particulièrement sensible pour le cacao, dont les prix (domestiques) tripleront. En outre, les fuites de ce produit sur le marché parallèle se réduiront. Les prix des productions vivrières furent peu touchés par ces mesures, car elles n'étaient pas échangées internationalement et étaient relativement abondantes en 1986 (16). Leurs prix augmentèrent cependant postérieurement du fait des conditions climatiques qui firent chuter la production de 10% en 1987, par rapport à 1986, et des mesures gouvernementales d'interdiction des importations. Ces mesures provoquèrent un déplacement de la demande alimentaire nationale, de même que celle de l'agro-industrie, favorable aux tubercules et aux racines alimentaires, ainsi qu'aux grains locaux. Les hausses de prix furent favorables à la production agricole qui restera cependant insuffisante. C'est la raison pour laquelle, à partir de 1988, le gouvernement interdira les exportations de produits alimentaires, maïs et sorgho tout d'abord, haricots, riz, manioc, igname et dérivés ensuite, malgré la nécessité d'accroître les rentrées de devises, ainsi que de tous les produits alimentaires importés. Ces interdictions sont toujours en vigueur actuellement.

35. En conclusion, malgré des mesures de politique économique en faveur de l'agriculture décidées dès 1975-1976 et de contraction de l'absorption durant la décennie 80, le Nigéria va tendanciellement s'affirmer comme un marché d'excès de demande alimentaire dans l'optique de ses voisins. La division régionale des activités continuera alors à s'opérer graduellement, en vertu de laquelle le Nigéria absorbe des produits alimentaires extérieurs, à l'évidence compte tenu des capacités d'offre des fournisseurs et donc, de ses voisins de la zone franc. Cette division des échanges régionaux sera affectée par les évolutions du naira face au franc CFA et les interventions des Etats concernant spécifiquement le domaine agricole et la maîtrise des échanges extérieurs.

16 Tout comme en 1985 d'ailleurs. Ce sont les conditions climatiques favorables en 1985 et 1986 de même que le retour à la campagne de nombreux paysans qui expliquent cette abondance.

C) Différenciation monétaire

1) *Evolution de la parité du naira*

36. Les relations commerciales entre le Nigéria et ses voisins sont influencées par les évolutions du naira face au franc CFA, tous marchés confondus. Toutefois, il (me) semble que ce phénomène porte plus sur l'intensité des échanges que sur leur nature. Ces relations sont temporellement caractérisées par trois périodes monétairement spécifiques.

(i) De la période coloniale à 1967

37. Jusqu'en 1967, le Nigéria appartient à la zone sterling. Il est librement approvisionné en produits de toutes origines à des prix concurrentiels. Il exerce un attrait sur les pays francophones voisins vivant sous un régime de contrôle des changes et de contingentements des importations assez rigoureux et où, en outre, les prix d'achats sont élevés. En contrepartie de débouchés à un cours préférentiel qu'elle offre, la France pratique des prix d'offre élevés et une politique extérieure lui donnant une position de fournisseur privilégié. Dans ce cadre, les échanges parallèles Nigéria-pays francophones voisins constituent une réponse à une offre contingentée et chère. Toutefois, pour régler leurs échanges, les commerçants francophones (particulièrement du Niger et du Bénin) doivent obtenir des livres dont l'accès est contrôlé. Ils vont alors massivement transférer des FCFA au Nigéria pour régler leurs achats portant principalement sur la cola et des produits manufacturés, via des montants en livres sterling dont ils sont ainsi crédités. Le surcroît éventuel de livres créditées ne posait pas de problèmes aux commerçants francophones du fait que cette monnaie était acceptée par les banques commerciales des pays limitrophes au Nigéria comme moyen de paiement. Compte tenu de l'exiguïté des marchés béninois et nigérien, ne permettant pas de recycler les francs CFA transférés au Nigéria, cette pratique eut pour effet d'éroder la valeur du FCFA qui, de 1955 à 1963, connût une décote de 35% sur le marché noir, comparé à son homologue officiel.

(ii) De 1967 à septembre 1986

38. Lors du conflit du Biafra (mai 1967-janvier 1970), le gouvernement nigérian, principalement pour empêcher le Biafra de bénéficier de la dynamique sterling, mais aussi pour contrôler la masse monétaire, décida de sortir de la zone sterling, à l'instar du Ghana. Il édicta, en conséquence, une série de règles telles que la non-convertibilité, l'instauration du contrôle des changes et la restriction des importations avec la création de licences imposées à toutes les grandes

sociétés commerciales du pays, de même qu'un quota d'expatriés. C'est sur base de ces licences que pouvaient être obtenues des devises via l'intermédiation de la Banque centrale. Il fallut attendre l'automne 1986 pour que certaines de ces mesures soient levées (licences d'importations, formulaires d'obtention de devises).

39. Les mesures édictées affaiblirent une première fois le naira, par rapport aux perspectives du passé, en bloquant aux frontières du Nigéria les échanges de devises. Les banques françaises qui acceptaient la livre, refusèrent le naira du fait de sa non-convertibilité. Ainsi, hormis le cas de comptes permettant la compensation sans transferts de devises (accords conclus entre le Niger et le Nigéria, en 1969, et en application jusqu'en 1985, ou encore entre le Nigéria et le Tchad (1975), la voie d'échange, soit de convertibilité de marché entre le naira et le FCFA, devint le marché parallèle. Sur celui-ci, le naira était une monnaie convertible, mais à un coût de transaction élevé. Il était donc déprécié. En conséquence, dès le décrochage de la zone sterling, le naira "coté" sur le marché parallèle fut déprécié par rapport à sa valeur officielle. Cette dépréciation fut encore renforcée du fait de la levée du contrôle des changes dans tous les pays de l'U.M.O.A. (Union Monétaire des Etats d'Afrique occidentale) et de la création, en 1965, de l'U.D.E.A.O. (Union Douanière des Etats d'Afrique occidentale). Il fallut attendre la fin de la guerre du Biafra pour que la cotation du naira vis-à-vis du FCFA soit approximativement (17) la même, quels que soient les marchés considérés : 389 FCFA pour 1 naira et 350 respectivement sur les marchés officiel et parallèle. Ces valeurs doivent être comparées à celles de l'indépendance, soit 690 FCFA pour 1 naira et entre 800 et 900 respectivement. Le franc CFA s'est donc apprécié sur les deux marchés durant cette période (18).

40. Le développement industriel et le boom pétrolier ont modéré la décote du naira vis-à-vis du FCFA sur le marché parallèle jusqu'à la fin de 1982 (valeur maximale de -44% en 1978) dans un contexte officiel monétaire visant l'appréciation nominale de cette monnaie (19). Toutefois, après 1974, soit lors de l'apparition du déficit agricole, la décote s'accroît par rapport à la période 1970-73 (valeur maximale de -15%). C'est durant cette période que les voisins du Nigéria ont eu tendance à s'intégrer sur l'offre alimentaire déficitaire de ce pays, bénéficiant non seulement d'un accroissement de pouvoir d'achat dans un cadre de crise agricole, mais également des politiques économiques poursuivies à la fois au Nigéria (importants rattrapages salariaux, en 1975 : doublement de la masse monétaire, accroissement de l'inflation) et chez ses voisins (développement rizicole au Nord Cameroun, de la production de niébé au Niger, en remplacement de celle d'arachide).

17 Compte tenu de la fiabilité des statistiques disponibles.

18 Mouvement qui ne fut pas continu, si l'on se réfère au paragraphe 37.

19 Dans l'esprit des autorités nigérianes, l'appréciation dont bénéficiait le taux de change administré se justifiait en termes d'un ensemble de variables, à savoir : une référence à la monnaie de l'ancienne puissance coloniale, l'orgueil national, les théories économiques du développement et l'approche monétariste de l'inflation (cf. D. Bach [2] p. 44).

41. La faiblesse du naira vis-à-vis du FCFA sur le marché parallèle jusqu'à la fin de 1982, répond également au comportement des autorités du pays dans le contexte de son système financier. Les conséquences de celui-ci avec d'autres variables finiront par rejaillir sur le marché officiel sous la forme d'une dépréciation, puis d'une dévaluation, placées dans le cadre d'une crise de confiance des opérateurs économiques à l'égard du système financier, puis institutionnel (20). Jusqu'en 1983, date à laquelle le Nigéria est quasiment en situation de cessation de paiements extérieurs, le gouvernement fédéral et les Etats fédérés ont fait financer par emprunts internationaux une série de projets, relançant l'appel aux ressources extérieures (soit à la création monétaire) dès que la Banque centrale donnait des signes d'essoufflement, soit resserrait le financement monétaire ou l'offre de nairas. Un tel comportement affaiblissait les mécanismes de contrôle des changes qui continuaient, dans le même temps, à déterminer la stratégie monétaire et financière nationale qui, jusqu'en 1984, a été théoriquement de surévaluation du naira principalement par rapport au dollar (USA), par suite du rôle de cette monnaie dans la facturation des recettes d'exportations. La surévaluation devait, en comprimant le stock monétaire (transformation des recettes d'exportation en devises en nairas) permettre un contrôle de l'inflation dans une période de forte croissance. La surévaluation fut absolue jusqu'en 1980. Après cette date, elle fut réduite de façon à maîtriser la chute des recettes d'exportation, compte tenu de la transformation des importations en composante structurelle de la demande intérieure. Ainsi, alors qu'en dollars, les revenus pétroliers chutent de 25.7 milliards en 1980 à 10 en 1983, leurs équivalents en nairas régressent plus modérément (de 13.6 milliards à 7.3 en 1983). D'après les calculs du F.M.I., le taux de change effectif réel du naira s'apprécia de 100% entre 1981 et la fin de 1984 (21). Cette appréciation fut le résultat de la politique de change pratiquée dans le cadre d'une inflation intérieure plus rapide au Nigéria que chez ses partenaires.

42. Dans le cadre de la politique de surévaluation du naira, la politique d'échanges extérieurs fut orientée vers l'importation (cf. paragraphe 29), malgré des mesures favorables à l'agriculture, et ce dans le but d'accroître le pouvoir d'achat de la population (22). De 1970 à 1981, les importations crurent de 31% l'an en moyenne, passant de 1 à 19 milliards de nairas ; le poids relatif des biens de consommation alimentaire s'y accrût passant de 11 à 19% étant en cela directement influencé par la crise de l'offre agricole et la politique économique conduite. Les industries favorisées par le gouvernement, dans le cadre d'un interventionnisme allant croissant de 1966 à 1986 (se réduisant ensuite, l'Etat ayant compris qu'il n'avait plus les moyens de ces ambitions et/ou plus d'autres ambitions que de gérer au mieux), présentant une faible liaison avec la base économique nationale, les importations de matières premières s'accrurent fortement, conjointement avec leurs homologues alimentaires : 60% de ces matières étaient importées en

20 Sans vouloir indiquer ainsi si le premier fut le premier discrédité ou si c'est le second qui le fut.

21 La publication consultée FMI [11] n'indique cependant pas comment est calculé le taux de change effectif réel. Or, l'expérience enseigne que, selon les méthodes utilisées, on peut voir une monnaie s'apprécier ou se déprécier en change effectif réel.

22 En fait de celle des villes de par la politique d'urbanisation rapide pratiquée par les gouvernements nigériens.

moyenne. Leur poids relatif dans le total importé passa de 16 à 23%. Ainsi, non seulement le Nigéria importait des biens d'équipement pour son développement, mais également des matières premières et des biens de consommation alimentaires. Une telle politique d'ouverture à l'extérieur débouche au début de la décennie 80 sur un déficit extérieur persistant, lequel contraint les autorités monétaires à des corrections de parité du naira vis-à-vis du dollar.

43. Après 1982, la décote du naira vis-à-vis du FCFA s'affirme sur le marché parallèle par suite de la nécessité de poursuivre le mouvement de correction de la parité du naira vis-à-vis du dollar commencé en 1981, ainsi que des difficultés du gouvernement à réduire son déficit extérieur : la balance commerciale (tant en concepts douaniers que de balance des paiements) est, en effet, en déficit depuis 1981, tout comme celle des paiements (transferts officiels inclus) et, de la formation d'une dette extérieure importante (23), qui paraît cependant encore contrôlable au vu des ratios habituellement utilisés (plus de 20% seulement des exportations pour le service de la dette à partir de 1984, moins de 20% du P.N.B. pour la dette à cette date). Résultat des déficits et de l'endettement extérieurs, les réserves nettes en devises de la Banque centrale tombent de 10 milliards de dollars (USA) en 1980 à 1 milliard à la fin de 1983. En conséquence, le prix de la convertibilité du naira s'éleva et une forte décote du naira vis-à-vis du FCFA s'affirma sur le marché parallèle à partir de 1983 jusque dans le courant de 1986, malgré une dévaluation du FF et donc du FCFA vis-à-vis du dollar (1981-85) et la poursuite du mouvement de correction de la parité du naira vis-à-vis du dollar (USA). Ce mouvement nécessaire trouvera son aboutissement dans une dévaluation officielle du naira, en 1986, et la création d'un double marché des changes (26 septembre 1986) (24) défavorable aux importations. Ces mesures seront accompagnées d'un surcroît de contrôle en matière d'octroi des licences d'importations, d'une surtaxe de 30% sur ces dernières, de l'interdiction d'importer certains produits : riz et maïs (1986), blé (1987), orge et malt (1988), d'une fermeture des frontières du pays durant 16 mois (avril 1984 à mars 1986), et d'une nouvelle reconduction d'étrangers à la frontière (1985 : des Ghanéens principalement). A partir de 1988, en outre, le gouvernement interdira les exportations de produits alimentaires, maïs et sorgho tout d'abord, haricots, riz, manioc, igname et dérivés ensuite, ainsi que de tous les produits alimentaires importés. Ces mesures sont indicatrices de la difficulté du gouvernement à gérer sa crise financière puisqu'en effet, dès le début de la décennie 1980, des mesures de réduction de l'absorption intérieure avaient été prises (gouvernement Shagari, oct.79-janv.84 : plus de rigueur en matière d'octroi de licences d'importation, reconduction des étrangers à

23 Plus de 10 milliards de dollars à la fin de 1983, ce qui donne au Nigéria la première place en Afrique subsaharienne pour ce qui est des montants des engagements extérieurs.

24 L'annexe I décrit le régime des changes du Nigéria depuis le 26 septembre 1986.

la frontière : 1983). Malgré toutes les mesures prises depuis 1980, le gouvernement du Nigéria dût, conjointement, s'engager dans un processus de rééchelonnement de ses dettes. La difficulté à gérer la crise financière explique le refus du Nigéria des programmes d'ajustement de la B.M., et cela, bien que les mesures décidées depuis l'automne 1986 en aient toute la philosophie et, le fait qu'il ait attendu 1986 pour s'engager dans un processus classique de rééchelonnement de sa dette via un accord avec le F.M.I. (25).

44. Du dernier trimestre de 1984 à août 1986, le taux de change effectif réel du naira se déprécia de plus de 50% en raison d'une forte contraction de l'inflation et de l'ajustement monétaire (26).

(iii) De septembre 1986 à nos jours

45. Le 26 septembre 1986, les autorités nigérianes dévaluèrent le taux de change administré du naira dans le cadre d'un double marché des changes. Celui-ci comportait deux régimes (marchés), à savoir un régime toujours administré sur un marché dit primaire où aboutissaient certains paiements officiels (du service de la dette du secteur public, par exemple) et un régime résultant d'une vente de devises aux enchères organisée par la Banque centrale pour un marché dit secondaire où aboutissaient tous les autres paiements, et donc les importations, et qui comprenait également un marché interbancaire (cf. annexe I). Le taux du marché interbancaire fut libéralisé en janvier 1987 et les deux marchés fusionnés en juillet 1987. Un nouveau régime de change unifié est entré en vigueur le 9 janvier 1989. Il comprend un marché de cambistes et une allocation quotidienne de devises à ce marché par la Banque centrale au taux de change pratiqué sur le marché. Ce taux dit taux pivot est déterminé par la Banque centrale sur la base de cotations soumises le jour même par les banques (cf. annexe I). En termes de la nouvelle parité un dollar (USA) valait 4.2 nairas, soit une dévaluation sévère par rapport à 1986 (1.750 nairas), ce qui renchérisait considérablement les importations. Le naira se déprécia également par rapport au FCFA en appréciation par rapport au dollar depuis 1986.

46. En termes effectifs réels, le naira sur le marché officiel se déprécia de plus de 70% (26) entre le troisième trimestre de 1986 et le quatrième de 1987 et ce, par suite de la libéralisation du prix du marché interbancaire (dépréciation suite à la chute des recettes pétrolières d'exportation en 1986 : 6.4 milliards de dollars (USA) contre 12.2 en 1985) et de la politique de relance annoncée. Compte tenu des résultats macroéconomiques du pays de 1980 à 1987 (décélération du PNB réel), la performance macroéconomique du Nigéria sur cette période révèle une crise de l'offre industrielle qui prend le relais de celle de l'agriculture. Elle ajoute un déterminant structurel

25 Processus qui fut vraisemblablement soutenu, compte tenu de la philosophie du programme d'ajustement autonome que le Nigéria s'imposait.

26 F.M.I. [11].

à la décote du naira vis-à-vis de FCFA sur le marché parallèle. Elle va, en effet, limiter les possibilités de recyclage des nairas détenus par les commerçants des pays voisins membres de la zone franc sur le marché du Nigéria. Par suite des ajustements monétaires opérés, la décote du naira vis-à-vis du FCFA sur le marché parallèle se réduisit, oscillant cependant encore entre 30 et 40% à la fin de 1987.

47. De décembre 1987 à décembre 1988, la dépréciation du taux effectif réel fut encore de 9% (mais avec des mouvements sporadiques d'appréciation) (26) en conséquence d'une expansion rapide de la masse monétaire liée à une monétisation du déficit public et à une croissance du crédit au secteur privé liée à la politique de relance du gouvernement. Le nouveau taux de change mis en vigueur en 1989 marqua une dépréciation du naira de 22% (via le taux pivot) par rapport au dernier taux d'adjudication officiel. Le taux continua d'être déprécié vis-à-vis du FCFA sur le marché parallèle (25 FCFA pour un naira au début de 1989). Ces évolutions ne furent pas remises en cause en 1989-1990.

48. En conclusion, de 1960 à 1990, le naira s'est considérablement déprécié passant de 2.79 dollars (USA) pour un naira à quelque 8 à 9 nairas pour un dollar et ce, alors que cette dernière monnaie s'est, elle aussi, dépréciée à terme. A terme également, quoique marqué par une dynamique spécifique (FF/dollar), le naira s'est, de même, déprécié vis-à-vis du FCFA, ce mouvement étant plus sensible sur le marché parallèle. La différenciation monétaire favorise la substitution des produits nigériens à ceux des pays de la zone franc, quels que soient les marchés d'échanges, officiel ou parallèle. Entre ceux-ci, elle agit via un effet de taux de change réel, accroissant la substitution potentielle entre les marchés formels et informels des pays de la zone franc. Ces derniers importent une déflation réelle de leurs offres formelles de production, via un différentiel monétaire.

2) Crise du modèle institutionnel

49. La crise financière du Nigéria, qui s'affirme monétairement dans la décennie 80, n'est pas seulement due à son système économique-financier mais également à son modèle de développement institutionnel. La pacification du pays après la guerre du Biafra et, qui est vraisemblablement exemplaire au niveau mondial, n'est pas exclusivement due à la bonne volonté (sic) des hommes, mais également (sinon plus vraisemblablement) à l'accès organisé des communautés du pays aux recettes publiques par le développement d'Etats fédérés au sein du pays. Ceux-ci sont quatre en 1960, mais de 19 actuellement (27). Dans ce cadre, le souci affiché des autorités de voir se développer non pas des bases fédérales aux partis politiques, mais des assises nationales à ceux-ci, a conduit ces partis et, tout particulièrement le dominant N.P.N. (National

27 Une nouvelle capitale fédérale Abuja est en cours d'installation.

Party of Nigeria), à utiliser le clientélisme politique comme base d'un patronage politique et finalement public et ce, tout particulièrement durant la période de multipartisme instituée par la seconde république (régime Shagari d'octobre 1979 à janvier 1984). Ce mode de développement peut significativement permettre l'analyse du comportement de certains hommes publics ou privés organisant le contournement de la réglementation des changes et de celle des échanges extérieurs.

A titre d'exemples :

- l'octroi politico-administratif de licences d'importations permettant d'obtenir des devises et donc de spéculer (28) ;

- la surfacturation des importations allant dans le même sens (29) ;

- les relèvements des coûts facturés à l'Etat ;

- les falsifications de documents ;

- les pratiques illicites en tous genres permettant des opérations d'investissements et de commerce sans contrepartie (29) (30).

- la réalisation de transactions invisibles en billets, etc...

50. Les pratiques précédemment mentionnées ont, à long terme, ajouté leurs effets à l'inflation en accroissant les coûts de production des projets gouvernementaux. A titre d'exemple, le ministre des Affaires étrangères regrettait, déjà en 1977, que la construction des routes au Nigéria soit quatre à cinq fois plus chère qu'au Ghana. Dans le secteur agricole, la Nigerian Society of Engineers calculait que le coût à l'hectare des programmes d'irrigation s'élevait à 2 470 nairas en 1977-78, alors qu'il était de 250 nairas au Libéria, de 500 nairas en Côte d'Ivoire et de 1 068 nairas au Ghana.

28 Cela explique pourquoi le gouvernement Shagari (mesures de restriction votées en avril 1982) n'a pas réussi à réduire le déficit extérieur. Les licences d'importation étant octroyées plus pour favoriser la fortune de l'establishment et l'aider à se maintenir que pour des raisons économiques, continuèrent d'être "fournies" par des fonctionnaires obtenant ainsi des pots-de-vin, malgré une politique affirmée de contrôles plus rigoureux quand apparut le déficit extérieur en 1981-83. C'est lorsque ceux-ci le seront réellement (dans le cadre d'un gouvernement de militaires succédant à Shagari) et qu'en outre une surtaxe de 30% sur les importations sera prélevée sur celles-ci et une dévaluation décidée que se résorbera le déficit extérieur.

29 Le directeur de la Banque internationale de l'Afrique occidentale estimait que pour l'année 1981 le montant total des importations payées s'élevait à 11.5 milliards de nairas, alors que 3 milliards avaient réellement été importés. Cf. D. Bach [2] p. 146.

30 Dont une bonne illustration est donnée par les difficultés éprouvées par Johnson Mathey Bankers de Londres en raison de créances irrécupérables sur des acheteurs nigériens. Cette affaire, de par ses répercussions, sera à l'origine d'un contentieux entre le Nigéria et le Royaume-Uni qui mettra longtemps à être oublié.

51. Elles ont aussi donné au capitalisme nigérian un caractère commercial à opposer à celui de productif, les fortunes personnelles s'élevant plus aisément via le commerce d'importation, les contrats de construction et de travaux publics ; les honoraires de consultants, les commissions que par la prise de risque industriel. Cette caractéristique envisagée avec un mode de développement industriel étatique favorisant des industries ayant une faible base locale explique que malgré la manne pétrolière, l'industrie du Nigéria, même si elle est plus développée que celle des pays voisins, n'ait pas réussi, jusqu'à présent, à dépasser le seuil d'une stratégie d'importations-substitution à un niveau intermédiaire et de simple transformation des produits bruts locaux.

52. Elles ont finalement eu également pour conséquence que la fuite de capitaux a été un phénomène inhérent aux conditions de l'accumulation. L'ampleur de celle-ci est attestée par des estimations chiffrant cette fuite à 10.9 milliards de nairas entre 1973 et 1980 ainsi que par le comportement de l'Etat fédéral empruntant ses fonds sur le marché parallèle. Ajoutons encore à cet ensemble de facteurs que les Etats fédérés tout comme leur homologue fédéral se lancèrent dans de grands programmes d'équipement, d'éducation, etc... engendrant des déficits budgétaires financés par recours aux emprunts internationaux et aux prêts fédéraux, soit finalement par création monétaire.

53. Les comportements décrits dans le cadre d'un patronage politique et finalement public, conjointement envisagés avec l'appel au financement extérieur par les pouvoirs publics, les sorties de capitaux organisées, l'absence de contrôles sérieux et continus du gouvernement sur le système financier du pays (création libre soit non enregistrée de banques commerciales) face à une Banque centrale poursuivant parfois des objectifs propres, l'appel paradoxal du gouvernement (ou des Etats fédérés) aux fonds privés du marché parallèle pour se financer, expliquent à terme la chute du naira sur les marchés officiel et parallèle tout autant et, peut-être plus, que le fléchissement progressif de la rente pétrolière et son rejaillissement sur les capacités d'offre du pays. En perspective de long terme, ils révèlent une gangrène non seulement du système économique-financier du Nigéria mais plus fondamentalement de son système interactif global, soit de sa société tout simplement. Dans ce contexte, la parité du naira reflète non exclusivement une politique financière (saine) contrainte comme l'affirme parfois la très monétariste Banque centrale du Nigéria, mais le malaise sociétal qui le caractérise. Le Nigéria, en conséquence, ne souffre pas d'une "dutch disease" (31) mais bien d'une "nigerian disease" (31).

31 -La situation du Nigéria fut, après la période de fort développement via la rente pétrolière décrite par le vocable de "dutch disease", par allusion aux difficultés de l'économie néerlandaise à la suite de ses exportations de gaz naturel qui modifièrent les prix relatifs intérieurs.

-La nigerian disease ressemble beaucoup à celle de l'économie américaine à long terme qui permet structurellement l'analyse du déficit extérieur de ce pays. L'économie du progrès technique aux USA concerne, en effet, des secteurs travaillant sous contrat avec le Pentagone et ne facturant pas leurs activités au coût marginal, mais selon un "cost plus pricing mechanism" apparenté à celui du monopole. Il en a résulté un démaillage sectoriel perméable à une entrée croissante d'importations, non pas de consommation courante, mais d'équipements et l'apparition d'un déficit extérieur structurel, difficile à résorber de par la disparition d'industries susceptibles de le combler. Le poids relatif de l'Allemagne sur le marché américain des machines-outils en est une illustration.

3) Conséquence au niveau des échanges frontaliers

54. La différenciation monétaire dont il a été question fournit un important stimulant aux échanges frontaliers par le jeu des prix relatifs favorables au Nigéria qu'entraîne l'évolution du naira vis-à-vis du FCFA. Il convient dans ce contexte de distinguer deux périodes, afin de mettre en évidence le comportement différencié de l'offre de production du Nigéria.

(i) De 1967 à avril 1982

55. Sur cette période, l'offre de produits industriels du Nigéria s'est significativement développée, elle l'est, en outre, vis-à-vis de ses voisins appartenant à la zone CFA. Ce pays s'affirme comme une puissance industrielle africaine. Il s'affirme en politique étrangère vis-à-vis de ses voisins et au niveau international. La manne pétrolière lui permet de jouer un rôle dans la politique économique de certains pays. Il a une capacité d'absorption alimentaire non satisfaite depuis 1974. Dans ce contexte, le naira devient quasiment la deuxième monnaie dans les magasins et sur les marchés de certains pays voisins membres de la zone franc. Le Bénin, le Niger, voire le Tchad, sont particulièrement concernés. Les nairas résultant d'échanges avec le Nigéria sont recyclés sur les marchés de celui-ci par la satisfaction d'une demande portant sur l'achat de voitures, de cyclomoteurs, de produits cosmétiques, de carburants et de matériaux de construction. Dans le cas du Cameroun, les échanges officiels sont réduits du fait du différent politique existant depuis le référendum organisé sous l'égide des Nations-Unies. En outre, le Cameroun, de par ses richesses naturelles et une population dynamique, ne dépend pas du Nigéria pour son approvisionnement en produits de première nécessité comme les autres pays.

56. La division du travail, qui s'est installée entre le Nigéria et ses voisins de la zone franc, ressemble à celle de la période antérieure à 1967, la différence étant que les biens manufacturés offerts sur les marchés des voisins via le Nigéria sont fabriqués par celui-ci. Ce pays s'affirme vis-à-vis de ses voisins par sa capacité d'offre industrielle (et pétrolière) avant celle de sa concurrence par les prix de vente. Il en est de même des premiers en termes d'offre alimentaire. Ceci explique d'ailleurs pourquoi certains gouvernements (du Cameroun, par exemple) ont pratiqué spécifiquement des politiques destinées à gagner des marchés

(alimentaires) au Nigéria (32). Le cas des périmètres irrigués du Cameroun, pour la production du riz, en est l'exemple. Nous reviendrons ultérieurement sur les politiques ou interventions des Etats. Dans de tels cadres d'échanges, la parité qui s'installe sur le marché parallèle reflète, en termes structurels, le fonctionnement d'un processus de P.P.A. en cours dans une zone de libres échanges africaine en structuration. Ce point sera précisé ultérieurement (section III).

(ii) D'avril 1982 à nos jours

57. Dans la décennie 80, le Nigéria entre dans une crise de son système financier qui va rejaillir négativement sur ses capacités d'offre industrielle, mais non exclusivement, et ce d'autant que des mesures d'austérité visant à réduire les importations et donc l'approvisionnement majeur de la base industrielle nigériane seront décidées (à partir d'avril 1982) et devront être sans cesse renforcées afin d'être efficaces dans un cadre institutionnel défavorable (cf. paragraphe 49). Cette crise se révèle également au niveau des échanges extérieurs. De 1980 à 1985, le Nigéria n'exporte quasiment plus de produits manufacturés ou semi-manufacturés : les agrégats non pétroliers ne représentent plus que 3% du total exporté en valeur (soit le poids relatif du pétrole en 1960) ; au sein de ceux-ci, ce sont les produits agricoles (cacao, caoutchouc, palmiste) qui "dominent" !

58. Après 1986, la capacité d'offre s'améliore ; les exportations non pétrolières s'accroissent, mais non régulièrement toutefois, principalement par l'ajustement du taux de change administré du naira, l'élimination des restrictions aux échanges commerciaux, la suppression des marketing boards et la libre fixation des prix agricoles, ainsi que le retour dans les circuits officiels d'un certain montant d'exportations venant du marché parallèle.

59. Actuellement, le Nigéria exporte tout ce qu'il peut par insuffisance de devises (33). Son offre agricole s'est améliorée en ce qui concerne les tubercules et les racines alimentaires (cf. paragraphe 34). Aussi, n'est-il pas étonnant de détecter à nouveau un écoulement de ses productions sur les marchés des pays voisins, ceux du Cameroun par exemple. Compte tenu de l'évolution du naira, tant les produits agricoles qu'industriels nigériens sont susceptibles de déprimer (relativement) ou de continuer à déprimer les offres officielles des pays voisins, soit principalement le Cameroun de par le niveau de développement atteint par ce dernier. Il faut toutefois se garder de déduire, qu'en termes nets, les flux frontaliers à la périphérie du Nigéria apportent une contribution négative à la croissance des pays voisins. Une dynamique globale de création de pouvoir d'achat doit, en effet, être considérée (cf. paragraphe 4 et section III).

32 En effet, les productions alimentaires africaines, de riz au Cameroun par exemple, ne sont pas internationalement compétitives. Toutefois, moyennant une politique de subventions et dans un contexte d'excès de demande, elles le sont relativement plus.

33 Constat d'une mission de la Caisse centrale de Coopération, à l'automne 1990.

60. Durant la période sous revue (avril 1982 à nos jours), le développement des échanges frontaliers du Nigéria a répondu à un effet de prix relatifs, et à l'organisation par certains échangistes du contournement des législations en vigueur. Ce comportement a été légitimé dans certains Etats, le Bénin par exemple (34) et ce, à des fins d'accroissement des recettes publiques principalement, mais d'obtention de devises.

61. Dans ce cadre, les échanges frontaliers parallèles peuvent être analysés par l'intermédiaire d'un différentiel de profit effectif ou espéré, dont voici quelques exemples, sur lesquels un éclairage sera apporté à la section II – Les flux d'échanges frontaliers :

Du point de vue des opérateurs nigériens

1) Cession de marchandises contre paiement en FCFA pour obtenir des devises. Dans ce cas, il s'agit d'agents économiques qui sont exclus des circuits d'obtention des licences d'importations, lesquelles, jusqu'à l'automne 1986, conditionnaient les achats de devises (via le formulaire M) à la Banque centrale. Il s'agit également d'opérateurs dont la demande de devises n'est pas satisfaite de par le fléchissement des recettes pétrolières ;

2) Cession de marchandises contre paiement en nairas ou en FCFA avec augmentation du taux de marge. Dans ce cas, il s'agit d'agents qui réagissent à la politique de paiement des offices de commercialisation. En principe, après l'automne 1986, de tels comportements devaient être moins fréquents. Toutefois, il faut tenir compte de la structure des espaces frontaliers par les réseaux marchands (cf. paragraphe 14), dont découlent parfois des liens de subordination entre producteurs et commerçants ;

3) Cession de nairas et/ou de marchandises contre des produits frappés d'interdiction d'importation : riz, blé, biens de luxe. Dans ce cas, il s'agit d'opérateurs qui veulent bénéficier des accroissements de marge, conséquence du rationnement des importations ;

4) Cession de nairas contre des devises sans contrepartie de marchandise, mais avec versement de commissions bancaires ou autres. Dans ce cas, il s'agit d'opérateurs voulant constituer des comptes en devises à l'extérieur du Nigéria ;

5) Achats en devises de marchandises interdites d'importations, via une sous-facturation des exportations, idem dans le cas d'une surfacturation des importations, ou achats de productions locales avec ces flux ;

34 Cela serait aussi le cas du Togo (?)

6) Achats en devises de marchandises interdites d'importations ou de productions locales par une obtention frauduleuse de licence d'importation, soit sans contrepartie officielle de marchandises importées ;

7) Cession de marchandises locales contre des FCFA qui, du fait de la politique nationale de subvention ou d'importations, sont moins chères que dans les pays voisins. Ce commerce porte surtout sur les produits pétroliers, les engrais, les denrées alimentaires, etc...

Du point de vue des opérateurs de la zone franc :

1) Achats à coûts réduits réels et/ou monétaires (nairas) de marchandises non produites dans le pays ou qui le sont insuffisamment (pétrole, engrais, denrées alimentaires importées) ;

2) Ventes de productions locales non compétitives sur les marchés locaux, du fait du cours des produits importés, bénéficiant d'une aide étatique à l'écoulement au Nigéria (riz, par exemple) ;

3) Ventes de productions locales découragées par le régime douanier en vigueur, à fortiori lorsque celles-ci sont aidées par la constitution de zone de libre échange, dans un pays voisin permettant l'entrée légale des produits parallèles au Nigéria et/ou dans le pays voisin (élevage du Tchad consommé en majeure partie au Nigéria, via la zone franche camerounaise où le bétail est comptabilisé comme camerounais) ;

4) Opérations de change, de crédits-fournisseurs, etc... organisées par le secteur bancaire officiel de certains pays, qui vendent ainsi légalement leurs frontières (cas du Bénin) ;

5) Prestations de services portuaires, etc...

D) Interventions des Etats (Nigéria, pays voisins membres de la zone franc)

62. Les échanges frontaliers Nigéria-pays voisins sont également influencés par des interventions spécifiques des Etats.

(i) Interventions agricoles

Tchad

63. Elles traduisent le souci du gouvernement de réorganiser la production et de la diversifier après une période de conflits. Les échanges avec le Nigéria concernent les productions de riz et de blé et peut-être celle de coton, via le Cameroun. La politique gouvernementale a été de favoriser le développement de périmètres rizicoles le long du fleuve Logone et celui du blé dans les préfectures du Lac et du Kanem. Le riz est produit pour le Nigéria car sa consommation, du fait des habitudes tchadiennes, est marginale dans ce pays. Le blé fut graduellement orienté vers le marché de ce pays. A l'origine, il était produit pour les oasis de la région du B.E.T. L'orientation sur le Nigéria est due à la chute du commerce afférent à cette production aux mains de commerçants kanuri, soit nigériens, payant aux paysans tchadiens un prix deux à trois fois plus élevé que celui des organismes tchadiens d'encadrement.

Cameroun

64. Les interventions concernent la production de riz via le projet gouvernemental de la SEMRY (Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua) qui a débuté en 1946 et, a été intensifié de 1960 à 1980, dans le cadre d'une politique d'autosuffisance alimentaire du Cameroun. Les aménagements s'étalent sur toute la vallée du Logone, de Yagoua à Kousseri. Les emblavements sont en deça des aménagements. Par suite de coûts de production élevés, cette société n'a pu concurrencer le riz importé du marché mondial. Elle s'est alors tournée vers le Nigéria, compte tenu de l'élévation du pouvoir d'achat qui y était en cours (période du développement industriel et du boom pétrolier) et du déficit alimentaire qui s'y manifestait. Le Nigéria a ainsi absorbé les trois quarts de la production rizicole de la SEMRY jusqu'au début de 1983, soit de la période durant laquelle le Nigéria prend des mesures de réduction de son absorption et où la décote du naira vis-à-vis du FCFA s'affirme de plus en plus sur le marché parallèle (perte de pouvoir d'achat pour les opérateurs nigériens).

65. Malgré l'évolution critique nigérienne, le gouvernement du Cameroun a continué de favoriser le développement des aménagements de la SEMRY dans une perspective de long terme, peut-être celle de la satisfaction croissante de la demande de riz de la sous-région : Nigéria et autres pays (?). A court terme, il a subventionné la production et couvert les coûts de transport vers le marché nigérien. Malgré ces mesures, l'écoulement vers le Nigéria s'est officiellement réduit depuis la mi 1985. Compte tenu de l'interdiction d'importer du riz prise en janvier 1986 par le Nigéria, il est vraisemblable d'avancer que le commerce officiel du riz entre le Cameroun et le

Nigéria a été détourné vers le marché parallèle. En effet, le Comité nigérian présidentiel du riz, mis en place pour contrôler les importations de riz, fut éclaboussé par divers scandales portant sur des opérations frauduleuses d'importation. De même, il fut établi que des gouverneurs nigériens revendirent des autorisations d'importation de riz à des grands commerçants pour des opérations qui ont laissé des profits évalués à des centaines de millions de nairas.

Nigéria

66. Dans le cadre de la politique agricole du Nigéria, tant le Tchad que le Cameroun ont bénéficié d'augmentation de la productivité via une subvention (couvrant 75% du prix d'achat) aux intrants et la diffusion de la mécanisation. Cette politique du Nigéria leur a permis de se ravitailler sur le marché de ce pays, à peu de frais, en facteurs de production : engrais et matériel agricole.

(ii) Echanges extérieurs

Tchad

67. Les interdictions d'importations de sucre et le contingentement de celles de tissus, soumises, en outre, à l'obtention de licences, à des fins de protection de la production nationale, ont donné naissance à des circuits de contrebande à partir du Nigéria. Le sucre y est moins cher qu'au Tchad et, en outre, disponible en poudre, alors que le Tchad ne produit que du sucre en morceaux ⁽³⁵⁾. De même les contingentements (avec licence) des importations de cigarettes et de tabac ont créé un commerce parallèle à partir du Cameroun.

Cameroun

68. La politique d'échanges extérieurs en fonction de laquelle le riz et le blé sont soumis à l'obtention de licences d'importation permet la réexportation de riz et de farine de blé. Une partie de la farine de blé alimente, en fait, des flux vers le Nigéria, le Tchad et la République centrafricaine.

Nigéria

69. La politique d'interdiction d'importations et d'exportations postérieure à 1986 a favorisé le développement de flux parallèles y afférents.

35 Cela explique peut-être pourquoi le Nigéria a songé à interdire les importations de sucre en 1989, une part importante de celles-ci alimentant la contrebande, alors que le Nigéria manque de devises.

(iii) Autres**Bénin**

70. La politique sucrière de ce pays de même que celle de production de ciment ont été influencées par le Nigéria. Celui-ci a, en effet, pris une participation financière dans le capital des complexes sucrier et cimentier béninois de Savé et d'Onigbolo dont la rentabilité était fonction d'un écoulement de la production sur le marché nigérian à concurrence de 80 % pour le sucre et 60 % pour le ciment. La cimenterie a cessé ses activités au début de 1983, faute de débouchés au Nigéria où la compétitivité du produit était grevée par les droits de douane, auxquels il restait assujetti, malgré la participation financière de ce pays. Quant au complexe sucrier, il a vu son avenir compromis par son impossibilité de réunir des financements complémentaires.

Nigéria

71. La politique de subventions en matière pétrolière se traduisant par une réduction des prix pétroliers à la pompe est à l'origine d'importants courants d'échanges parallèles dont le Bénin et le Niger ont cherché à tirer profit. Cette politique sera modifiée après 1986.

(iv) Accords bilatéraux**Cameroun-Nigéria**

72. Un accord entre ces deux pays institue une taxe de 2% sur les échanges de produits agro-alimentaires locaux (semences exonérées). Compte tenu de la faiblesse des échanges officiels, cet accord est vraisemblablement une tentative visant à "reformaliser" les flux parallèles.

(v) Accord multilatéraux

73. Il s'agit de la Commission du Bassin du Lac Tchad créée en 1964 pour mettre ce dernier en valeur, via une gestion concertée de ses ressources. Elle regroupe les quatre pays. Elle n'a pas débouché sur une harmonisation des taxes prélevées. Le Tchad y est assez vorace en tant que principal exportateur et ce, à l'opposé du Nigéria qui, pour approvisionner son marché, n'impose pas de droits d'entrée sur les produits du Lac. Le Cameroun en tant que zone de transit pratique une politique libérale.

II - LES FLUX D'ECHANGES FRONTALIERS

74. Les marchandises qui participent aux échanges régionaux (frontaliers) sont de trois types, à savoir : des produits primaires relevant des activités agricoles, de la pêche et de l'élevage, des produits manufacturés sortis des usines locales ou importés des pays industrialisés, des dérivés du pétrole. Dans chaque catégorie, les pays concernés (Nigéria et voisins) occupent des positions spécifiques tant en termes de demande que d'offre. Toutefois, tendanciellement, le Nigéria va offrir des biens manufacturés et du pétrole à l'ensemble de ses voisins, ceux-ci lui livrant des productions alimentaires. Les marchandises échangées le sont sous trois aspects, à savoir : le commerce officiel, les activités de transit et les échanges parallèles.

A) Le commerce officiel

75. Ce commerce se décrit statistiquement par les enregistrements des postes douaniers. Il est réglé par des accords gouvernementaux au profit des entreprises publiques et des commerçants privés inscrits au registre du commerce. Il apparaît dans ce cadre que le commerce officiel induit un questionnement sur les échanges parallèles lorsque les enregistrements douaniers sont incomplets, lacunaires, ou affectés par la sous-facturation des importations ou la surfacturation des exportations, et/ou que nombre d'opérateurs de commerce ne sont pas enregistrés comme tels ou ne le sont pas du tout, ou encore, que les douaniers "participent" à ces échanges. Ces faits sont une caractéristique de nombre de pays en voie de développement, dont ceux d'Afrique. Certains économistes avancent, en autres variables, qu'une des raisons pour laquelle les taux d'utilisation des capacités de production sont comparativement bas en Afrique serait la vente commerciale illégale systematique d'une partie des productions.

(i) Relations Niger-Nigéria

76. De 1969 à 1985, les échanges officiels ont eu lieu dans le cadre de comptes permettant des opérations de compensation sans transfert de devises. Le fonctionnement était théoriquement le suivant : ouverture d'un compte auprès des banques commerciales du Nigéria au non du ministère des Finances du Niger et vice-versa. Les commerçants agréés déposaient sur ces comptes le produit de leurs transactions et étaient réglés dans leur pays d'origine en monnaie locale selon la parité officielle (FCFA-naira) en vigueur à la signature des autorisations de remboursement. Seul le Niger a ouvert un tel compte au Nigéria (à Lagos et Kano). Durant la guerre du Biafra, le Nigéria importa ainsi des armes qui transitaient par le Niger dans le cadre de soi-disant achats de bétail. Après cette guerre, les échanges concernèrent les produits agricoles, soit principalement le bétail et le niébé vendus par le Niger contre des produits pétroliers (40% du total officiel), des matériaux de construction (ciment, fer à béton et tôle ondulée), des articles de

ménages émaillés, de la cola et des tissus de coton produits au Nigéria. Tant le bétail que le niébé donnent lieu à des flux parallèles (cf. point C). Le Nigéria a demandé la fermeture de ce type de compte, en 1985, car il servait en réalité à acheter frauduleusement de la monnaie nigériane sur le marché parallèle des changes, soit fonctionnait sans opération correspondante de vente de marchandises.

(ii) Relations Bénin-Nigéria

77. Les premiers accords commerciaux ne furent signés qu'après la création, en 1975, de la Chambre de Compensation. Les affaires traitées se sont peu développées du fait de la méfiance des commerçants envers la lenteur d'exécution de la Chambre ainsi que du faible contrôle de l'Etat nigérian sur son secteur bancaire. Le Bénin importe du Nigéria du poisson congelé, du lait écrémé, des articles de ménage et surtout des voitures et des motocycles. Ces dernières avec le poisson représentent 60% du total importé. Il exporte du ciment, du coton égrené, de l'huile de palme et quelques produits industriels locaux et de réexportation. Les flux parallèles sont sensiblement plus importants que les flux officiels.

(iii) Relations Cameroun-Nigéria

78. Du fait d'un différend historique (cf. note de bas de page n° 3) entre les deux pays, il n'y a quasiment pas d'échanges officiels entre ceux-ci. Il existe par contre des flux parallèles importants (cf. point C). Les échanges officiels portent sur des produits agro-alimentaires locaux.

(iv) Relations Tchad-Nigéria

79. Le Nigéria est vraisemblablement le premier destinataire des exportations tchadiennes. Les marchandises exportées sont des produits de l'élevage, des peaux, du poisson, du natron et des vivriers. Les relevés douaniers ne représentent qu'une faible partie des transactions extérieures du Tchad. La fraude y représenterait de 50 à 90% des flux totaux.

B) Les activités de transit

80. Leur développement est surtout dû au Togo, Ghana, Burkina Faso et Mali et s'exercent via le Bénin, le Niger et le Nigéria. De 1978 à 1981, ces activités furent aussi accrues de par la congestion des ports du Nigéria qui obligea ce dernier à utiliser les ports côtiers de ses voisins allant du Ghana jusqu'au Cameroun. Le commerce (officiel) de transit à destination du Nigéria s'est ultérieurement réduit par suite des mesures d'austérité prises par ce pays et de la mise en service de nouveaux équipements portuaires à Lagos, Wari, Calabar et Port Harcourt.

81. Les marchandises de transit destinées aux quatre pays cités plus haut sont des machines, moyens de transport, pièces détachées pour véhicules et produits d'entretien. Le Mali apparaissait comme le plus grand importateur de ces différents produits entre 1980 et 1983. Le transit à destination du Nigéria portait sur des noix de cola venant du Ghana, de l'huile de palme originaire de Côte d'Ivoire et de la viande congelée en provenance du Togo. La crise économique-financière du Nigéria a modifié le sens du commerce de transit. Ce sont les produits du Nigéria qui circulent aujourd'hui en direction du Togo, du Burkina Faso et du Mali, alors que les marchandises que le Nigéria n'a plus les moyens de payer en devises lui parviennent par le biais du commerce parallèle, resté actif.

82. Le commerce de transit, à destination du Nigéria, a représenté l'essor d'une nouvelle activité pour le Niger, lors de la guerre du Biafra. Celle-ci coupa, en effet, le Nord Nigéria de ses réseaux du Sud et, donc, de l'accès direct au marché international. Les commerçants nigériens du nord se reportèrent alors sur les marchés du Niger et la ville de Maradi (Niger), par exemple, va jouer un grand rôle dans l'approvisionnement du Nord nigéria. Les commerçants nigériens (les Alhazai) se lancèrent alors dans l'importation par la voie de Cotonou et Lomé et la réexportation vers le Nigéria. Ce sera ainsi l'essor d'une nouvelle activité au Niger, soutenue financièrement par les commerçants nigériens du nord (Kano), par suite des liens historiques existant entre eux et ceux du Niger (commerce transsaharien). Ce commerce continuera à se développer, compte tenu du régime de protection nigérien (tabac, textiles notamment). Il sera même temporairement organisé par un organisme public nigérien, la COPRONIGER, bénéficiant du monopole de l'importation de produits manufacturés (36).

C) Les échanges parallèles

83. Les échanges dont il est question sont moins parallèles, soit illégaux, qu'ils ne le paraissent. En effet, dans le cas de certains pays, ils sont organisés légalement à des fins diverses dont principalement celle d'accroissement des recettes budgétaires. A titre d'exemple, durant les années 70, la contrebande du cacao, illégale au départ du Nigéria, était on ne peut plus officiellement organisée au Bénin, où une société d'Etat avait le monopole de sa commercialisation. Idem, au Niger, pour les cigarettes.

84. Malgré la contrainte statistique, les échanges parallèles entre le Nigéria et ses voisins de la zone franc peuvent être présentés par quelques chiffres venant d'estimations diverses, mais qui, malgré cela, accréditent l'idée d'un volume non négligeable d'échanges non seulement en termes de recettes publiques, mais également en ceux de revenu national (37).

- quelque 16% de la masse monétaire du Nigéria circulerait à la périphérie de celui-ci (38) ;
- quelque 20% du commerce officiel africain interétatique du Nigéria serait clandestin (39) ;
- 67% du bétail vendu échapperait à tout contrôle (1984) (40) ;
- 500 millions de dollars d'entrées clandestines en 1986 (40) ;
- Riz importé du Bénin (80 000 t , 95 000 t et 115 000 t respectivement, de 1984 à 1986) (40).

Tchad-Nigéria

85. 50 à 60% des exportations de bétail du Tchad seraient non contrôlées, le Nigéria en serait pour les 3/4 du total le principal destinataire, le Cameroun et la R.C.A. se partageant le quart restant. Les commerçants tchadiens n'achètent pas de produits de contrepartie. Une fois les transactions effectuées, ils échangent les nairas en FCFA et réinvestissent les bénéfices dans le commerce ou l'élevage. Le bétail tchadien arrive à Maïduguri (Nigéria), de même que celui qui vient du Nord Cameroun et qui peut aussi être d'origine tchadienne, car la fraude Tchad-Cameroun est très active. Maïduguri est ainsi devenu le plus grand marché du bétail de la région et son rôle dans l'approvisionnement des marchés du sud du Nigéria s'est confirmé avec la construction d'une voie ferrée.

86. Exportations de poissons (100 000 tonnes à la fin des années 70) quasiment non enregistrées à 100%, dont le marché principal de destination est le Nigéria. Le poisson est d'ailleurs fumé pour satisfaire au goût de ce pays. Les échanges avec le Nigéria sont favorisés par la politique tarifaire de celui-ci, comparée à celle du Tchad. Celui-ci impose, en effet, une taxe douanière et un prélèvement lors de la circulation des marchandises. La politique tchadienne a provoqué une relative relocalisation des populations tchadiennes du Lac sur les rives nigérianes.

37 Hormis mention spécifique, les estimations proviennent des références bibliographiques [13] et [2].

38 Appréciation de la Banque internationale de l'Afrique occidentale mentionnée par V. Géronimi [12] au colloque du Laréa.

39 Le commerce africain du Nigéria représente 1% du total de celui-ci en 1982. Cette estimation paraît faible au vu des autres estimations.

40 V. Géronimi [12] p. 4 ; p. 19.

87. Exportations de natron (carbonate complexe de sodium) et de produits vivriers (blé, maïs, sorgho, haricots) destinés au Nigéria (Maïduguri) et dans une moindre mesure au Cameroun. L'orientation nigériane des flux est liée au fait que ce sont les commerçants hausa donc nigériens, qui contrôlent la commercialisation des produits. Ils ont, en outre, tout comme l'organisme tchadien d'encadrement, investi dans l'aménagement des polders du Lac Tchad d'où viennent les produits. C'est par ces commerçants que le Tchad importe conjoncturellement des produits vivriers, y compris des semences, du Nigéria et du Cameroun.

88. Exportations de riz, d'oignons, de piments, de tomates produits par le pays Mobber en contrepartie de produits manufacturés du Nigéria, les opérateurs sont nigériens (hausa, kanuri) (40).

89. Importations frauduleuses de produits pétroliers : 50 camions de 30 000 litres par mois en 1987.

Niger – Nigéria

90. Exportations de bétail principalement

(i) 60% des animaux vendus au Nigéria le serait en fraude, soit 50 000 têtes de bovins par an, 60 000 d'ovins et 45 000 de caprins. Ce sont les taxes exigées sur la vente officielle qui expliqueraient le développement du circuit clandestin ;

(ii) 27% des opérateurs échangent dans la plus parfaite illégalité (40) ;

(iii) La perte pour le budget du Niger aurait été de l'ordre de 150 à 200 millions de CFA en 1984 (40).

91. Exportations de niébé

(i) 100 à 110 000 tonnes par an, soit 40 % de la production nationale ;

(ii) 115 000 tonnes par an de 1978 à 1983 exportées vers le Nigéria contre 1 900 tonnes officiellement (40) ;

92. Le développement de la production de niébé, dont découle celui des exportations, est la réponse du Niger à la crise agricole qui frappe son économie de 1967 à 1974, du fait de la sécheresse sévissant au Sahel durant cette période et de la perte de la protection française pour l'arachide, en application de la convention de Yaoundé (1967). Pour être compétitif, le Niger devait, en conséquence, réduire ses coûts de production, alors que la guerre du Biafra accroissait les coûts d'évacuation de cette production. Il en a résulté une substitution favorable aux cultures vivrières, le niébé particulièrement. Cet effet sera renforcé à partir de 1976, soit du boom économique lié à l'accroissement des recettes tirées de l'uranium. Celui-ci modifia, en effet, les prix relatifs en faveur des produits vivriers par accroissement de la demande (revenus) (41). En écoulant ses productions de niébé au Nigéria, le Niger tente d'accroître l'écoulement de son offre, logiquement, compte tenu de ses stratégies de diversification et des évolutions nigérianes.

93. Exportations d'autres produits agricoles, tels le souchet, les oignons, etc... et les fèves de cacao (produits au Nigéria) depuis 1985 (673 tonnes en 1985, 13 582 en 1986).

94. Réexportations de cigarettes de marques anglaises, de tissus fabriqués en Europe, de friperie, de sucre, d'arôme Maggi.

- (i) 5 600 balles de tissus ;
- (ii) 102 000 cartons de cigarettes ;
- (iii) 64 000 cartons d'arôme Maggi ;
- (iv) 9 200 balles d'habits usagés ;
- (v) 2 500 tonnes de sucre.

95. Importations d'engrais, de produits vivriers, de carburants, de véhicules, de ciment et d'articles ménagers.

(i) 37 000 tonnes de graines d'arachide et 10 à 15 000 tonnes de mil-sorgho, valant 1.4 milliard de FCFA de 1960 à 1967, soit dix fois le chiffre officiel admis (41) ;

(ii) Voitures : en 1982, 3 324 immatriculations contre 1957 ventes ;

(iii) 50 000 barils par jour selon les autorités nigérianes avant 1986.

41 Cf. [8] p. 226, 237, 238.

Bénin-Nigéria

96. Réexportations de produits de luxe venant des pays développés et dont l'entrée au Nigéria est prohibée : dentelles, wax hollandais, alcools et cigarettes de grandes marques anglaises notamment, et de produits alimentaires (riz, sucre). Ce sont ces derniers qui sont devenus aujourd'hui les principales exportations clandestines béninoises destinées au Nigéria. Elles comblent les déficits alimentaires de celui-ci.

(i) 95 000 tonnes de riz en 1985, 115 000 tonnes en 1986 ;

(ii) 30 000 tonnes de sucre en 1984.

97. Exportations de produits alimentaires locaux (maïs, cossettes d'igname, gari et huile rouge).

98. Exportations de fèves de cacao (produites au Nigéria) particulièrement depuis 1984 (10 500 tonnes en 1984, 18 562 tonnes en 1985, 21 671 tonnes en 1986).

(i) Les exportations et réexportations vers le Nigéria auraient au moins été de 15 milliards de FCFA en 1982 contre 6.24 milliards officiellement.

99. Importations de produits pétroliers, de cacao, de poisson congelé, de sucre, de véhicules d'occasion, de matériaux de construction et d'appareils électroniques : le commerce clandestin, particulièrement de produits pétroliers et de cacao, fournit aux commerçants nigériens des moyens de contourner les difficultés d'obtention des devises à la Banque centrale. Dans ce contexte, les prix payés par les béninois et les nigériens étaient systématiquement plus élevés que les cours encadrés du Nigéria. Une telle politique s'est affirmée afin de compenser la chute des flux pétroliers lors de la fermeture des frontières du Nigéria (avril 1984 à mars 1986).

(i) 160 000 litres de pétrole par jour au moins en 1984, soit près de 60% du volume journalier importé en 1981 par la SONICOP, Société d'encadrement béninoise, avec une marge bénéficiaire de 2 000 à 4 000 FCFA par jour. Ce commerce s'est fortement réduit lors de la fermeture des frontières du Nigéria, le gouvernement nigérian ayant démantelé les stations d'essence installées à moins de 20 km de la ligne frontière. Durant cette période, le pétrole de contrebande a coûté plus cher que son homologue officiel.

Cameroun-Nigéria

100. Exportations de produits agricoles locaux (mil, sorgho, maïs, niébé, riz, arachides) ou importés (niébé, farine de blé et riz), de bétail (42), de poisson et de natron du Lac Tchad.

(i) 90 000 tonnes de riz de toutes origines par an (40)

100 000 tonnes de riz (importé) au début des années 80 ; 140 à 200 000 tonnes en 1986 ;

(ii) 55 000 tonnes de riz asiatique par an et 35 000 tonnes de la SEMRY (40) ;

(iii) 350 sacs de poisson séché et 380 de fumé par séance de marché, achetés par des commerçants nigériens ou camerounais ;

(iv) 800 tonnes de natron par semaine ;

(v) 60 à 70 000 tonnes de farine de blé (importée) en 1987.

101. Importations de matériaux de construction (ciment, fer à béton, tôle ondulée, quincaillerie), de produits alimentaires (huiles végétales, sucre, jus de fruit, conserves), de véhicules et de produits pétroliers.

(i) 19 000 tonnes de produits manufacturés par an pour la partie nord de la frontière et 11 000 tonnes pour le secteur sud ;

(ii) Perte de recettes douanières estimées à 68 milliards de FCFA (40).

102. Importations d'articles manufacturés de réexportation venant du Nigéria ou d'autres pays non membres de l'UDEAC par suite des taxes à l'entrée du Cameroun (40 à 90% de la valeur déclarée des produits).

42 L'essentiel du bétail camerounais vient du Tchad.

103. Le nord du Cameroun, au fil du temps, s'est affirmé comme un grenier à vivres des zones frontalières (Tchad, Nigéria). Toutefois, ces dernières années, on a assisté à une inversion des flux de produits agricoles. Les produits vivriers nigériens ont, en effet, commencé (1988) à concurrencer sérieusement ceux du Nord Cameroun. Cette inversion ne concerne pas que les marchés du nord. Sur ceux du sud, aussi, apparaissent les produits agricoles nigériens (tubercules principalement).

104. Et finalement, au niveau politique également, l'importance des flux frontaliers parallèles est attestée. D. Bach [2] p. 213, écrit dans ce cadre ce qui suit : "Au delà des considérations géopolitiques et financières précédemment évoquées, les raisons profondes du blocage de la CEDEAO doivent être recherchées dans son refus de prendre en compte les réalités économiques, financières et sociologiques que sous-tendent les flux informels se focalisant sur le Nigéria ou le Ghana. Le caractère clandestin des transactions monétaires (décote du naira) et commerciales (contrebande) que certains Etats ont, avec profit, soutenues, voire organisées, signifie que la cessation de ces transactions ne saurait donner lieu au paiement de compensations financières. De ce fait, et paradoxalement, des Etats comme le Bénin et le Togo, qui furent parmi les chantres du projet de CEDEAO seraient les premiers lésés par sa concrétisation : l'instauration d'un tarif extérieur commun et la mise en oeuvre d'une coopération monétaire entre les Etats membres mettraient inéluctablement fin à des échanges parallèles profitables à l'équilibre des finances publiques de ceux qu'il convient d'appeler les Etats frontières parce qu'ils vivent de leurs frontières autant que de leur propre activité économique".

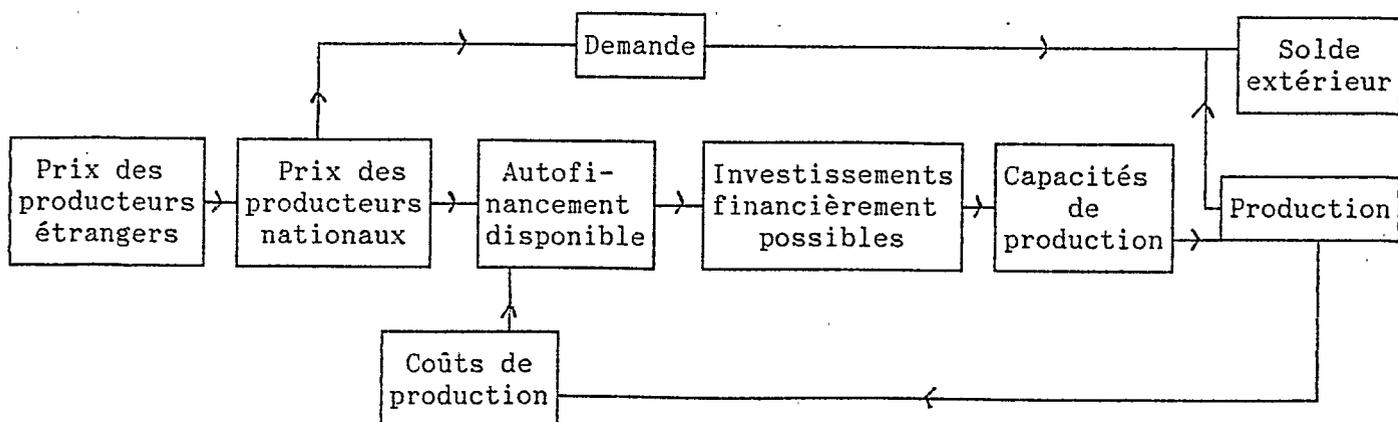
III - INTEGRATION REGIONALE VIA UNE PARITE DE POUVOIR D'ACHAT

105. La dynamique frontalière présentée dans ce papier (me) semble relever d'un processus d'intégration régionale en cours depuis l'industrialisation du Nigéria relativement à ses voisins, et dont la différenciation monétaire accroît la vitesse au moyen d'un signal de prix (relatifs) ou de compétitivité monétaire. Dans ce cadre, le taux de change du marché parallèle accentue le signal des prix par un différentiel de profit effectif ou espéré pour les opérateurs (cf. paragraphes 61, 74 à 104), voire un multiplicateur de recettes publiques. Dans ce contexte, la parité du naira vis-à-vis du FCFA sur le marché parallèle pourrait être expliquée par un arbitrage concurrentiel opérant sur le marché des biens, dont découle une théorie de détermination du taux de change au comptant : la parité de pouvoir d'achat (P.P.A.). En vertu de cette dernière, le taux de change stable ou d'équilibre égalise les niveaux des prix en tous lieux d'échange, lorsque la circulation des biens est libre et que les seuls coûts des produits sont ceux de production. Le taux de change stable est alors défini par le rapport entre la valeur interne de la monnaie étrangère et celle de l'unité nationale, toutes deux mesurées par l'inverse du niveau des prix.

$$(1) \quad e = (1/p') : (1/p) = p/p'$$

A la P.P.A. correspond donc une loi de prix unique des biens échangés, exprimés en une monnaie internationale commune.

106. Le cadre théorique d'une économie sous une P.P.A. est celui d'échanges substituables. Les économies expriment via les prix relatifs leurs capacités concurrentielles portant sur des biens que tant les offres domestique que locale peuvent produire. Dans ce cadre, ce sont les prix de l'économie qui a l'offre suffisante que pour satisfaire les demandes, qui s'imposent lorsque les prix relatifs lui sont favorables. On a ainsi un schéma d'économie concurrencée, selon lequel la concurrence étrangère limite les possibilités de croissance des entreprises locales par une dépendance des investissements financièrement possibles à l'égard de l'autofinancement disponible. On a ainsi le circuit suivant :



Dans celui-ci, la production (à terme) n'est pas déterminée par la demande, mais par les capacités de production réalisables. L'équilibre entre l'offre et la demande est assuré non par les prix, mais par le recours au commerce extérieur (43). Si la concurrence étrangère est très agressive, l'économie concurrencée doit, pour éviter une déflation importée, réduire ses coûts intérieurs et/ou diversifier son offre de production. Sous une P.P.A., les coûts de circulation des biens sont théoriquement nuls. Il n'y a donc pas de protection tarifaire et/ou non tarifaire. Le marché parallèle est, en conséquence, le référentiel implicite de la P.P.A.

107. A la périphérie du Nigéria, dans la zone franc, le schéma d'économies concurrencées s'applique d'une double façon. D'une part, internationalement, soit plus particulièrement par rapport aux pays développés. Les pays voisins du Nigéria, tout comme celui-ci d'ailleurs, supportent une emprise de structure par l'intermédiaire d'une détermination de leurs prix d'exportations quasi-exogène à leurs coûts de production, localisation et gestion. Ils subissent, en effet, des schémas de prix directeurs ou de référence (44), dont découlent des lois de prix unique au niveau international, dans un cadre où ils dépendent de l'étranger, tant pour leurs achats de biens porteurs de développement que pour le financement de ce dernier, via la demande étrangère. Et de l'autre, les pays voisins du Nigéria supportent aussi un tel schéma, du fait de la dépréciation sévère du naira vis-à-vis du FCFA. Par celui-ci peut, également, s'affirmer à terme une emprise sur leurs structures de production intérieure, du fait du mode de développement différencié du Nigéria.

108. Le double caractère d'économies concurrencées des pays de la zone franc voisins du Nigéria doit être considéré dans un cadre d'interdépendance des deux schémas. En effet, il (me) semble que c'est parce que les économies sous-revues ne peuvent accumuler des revenus suffisants pour leurs populations, à forte démographie, via un modèle de spécialisation agricole dans un cadre d'économies concurrencées, que leurs populations se tournent vers les activités informelles, ce qui, dans les zones frontalières, débouchent souvent naturellement, parce qu'historiquement, sur des réseaux d'échanges transfrontaliers. Plus précisément, encore, c'est par affaiblissement d'un multiplicateur keynésien (se reflétant dans un pessimisme des élasticités-critiques à la Marshall-Lerner), soit d'accumulation de revenus via le commerce extérieur, lorsque des économies spécialisées sont concurrencées, que pourraient être tendanciellement expliqués les échanges informels, en Afrique, sur quels que lieux (à l'intérieur et/ou l'extérieur des frontières) qu'ils aient lieu. La dynamique réelle est alors celle d'un multiplicateur d'offre, soit d'accumulation d'autofinancement. Avec un multiplicateur d'offre (45), l'équilibre économique est obtenu par confrontation entre autofinancements disponible (compte tenu du niveau de production) et nécessaire pour assurer un niveau de production donné et donc les investissements y afférents.

43 Cf. R.Courbis [9] p. 74-75.

44 Cf. M-P Verlaeten [20b].

45 Les notes qui suivent sont l'expression du travail de R.Courbis [9] p. 104-108.

Ceux-ci sont donc financièrement réalisables. Dans le multiplicateur keynésien de demande, la confrontation d'équilibre est entre la demande effective (qui dépend du revenu) et les revenus effectifs (qui dépendent du niveau de la production et donc de celui de la demande). A l'équilibre, la demande est solvable.

Multiplicateur de demande

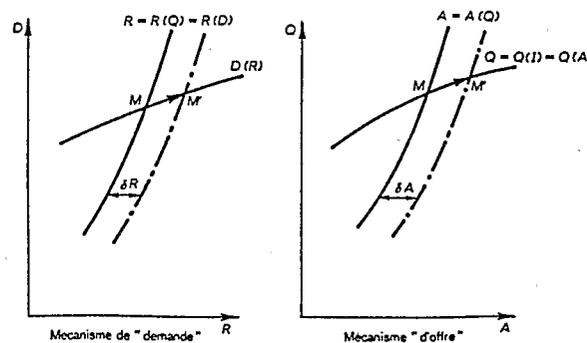
$$\begin{aligned}\Delta R &= \delta R + G \Delta Q \\ \Delta D &= C \Delta R \\ \Delta Q &= \Delta D\end{aligned}$$

R = revenus
Q = production
D = demande
 δ = symbole d'accroissement
 Δ = symbole de variation

Multiplicateur d'offre

$$\begin{aligned}\Delta A &= \delta A + e \Delta Q \\ \Delta I &= 1/a \Delta A \\ \Delta Q &= 1/k \Delta I\end{aligned}$$

A = autofinancement
I = investissement
C = propension marginale à consommer
G, e, a, k = cf. paragraphe 109



109. Au niveau microéconomique, les multiplicateurs d'offre et de demande peuvent être comparés, via les formules suivantes :

(2)

Multiplicateur d'(de)

OFFRE

$$\mu_m = \frac{1}{1 - r(1 + e)}$$

DEMANDE

$$m_m = \frac{1}{1 - \sigma c}$$

(entreprise protégée)

dans lesquels :

- m = microéconomique ;
- ρ = taux de marge nette après impôt et rémunération du capital = ratio d'épargne nette (déduction faite des investissements de renouvellement) sur chiffre d'affaires ;
- k = coefficient de capital ;
- r = rentabilité moyenne nette de l'actif total (= ρ/k) ;
- a = taux d'autofinancement marginal ;
- e = taux de financement externe = ratio fonds externes sur fonds d'autofinancement (= $1 - a/a$) ;
- c = propension marginale à consommer ;
- σ = part des revenus de la production revenant aux consommateurs (soit permettant l'absorption).

Dans le multiplicateur d'offre, r , la rentabilité moyenne nette de l'actif total joue le rôle de ϵ , la part des revenus de la production revenant aux consommateurs (soit permettant l'absorption) dans le multiplicateur de demande et $(1+e)$, où e est le taux de financement externe, celui de la propension à consommer c . Il en résulte que plus ϵ est élevé et plus r est bas, via p , le taux de marge nette après impôt et rémunération du capital, ce qui réduit le multiplicateur d'offre mais accroît celui de demande. En conséquence, le partage des revenus issus de la production entre revenus distribués et autofinancement influe de manière inverse sur le multiplicateur de demande et celui d'offre. En cas d'économies concurrencées, les revenus distribués sont contraints par l'autofinancement nécessaire et cela affaiblit le multiplicateur de demande. L'équilibre s'établit alors à un niveau plus bas de revenus et de demandes effectifs. Les consommateurs sont donc rationnés dans leur offre de travail et les entreprises, approvisionnant les premiers, finissent par l'être dans celles de leurs produits. Dans ce cadre, les échanges informels sont l'expression d'un déséquilibre keynésien qui ne peut que difficilement être pris en compte en économies concurrencées, du fait d'une relative exogénéité des prix de vente en devises, soit encore de lois de prix unique au niveau international. En conséquence, le modèle de développement via les échanges extérieurs a, à terme, offert un cadre d'accueil favorable à une dynamique d'échanges frontaliers, historiquement fondée, et qui, graduellement, compte tenu des évolutions de longue période du secteur exportateur des économies sous-revues, est devenue un des piliers de constitution du pouvoir d'achat des populations locales. Dans ce cadre, plus les échanges formels des économies (zone franc et Nigéria) sont "déprimés" et plus l'orientation informelle des économies devrait s'affirmer. Dans ce cas, et toutes choses étant par ailleurs égales, plus le Nigéria écoulera ses productions manufacturières chez ses voisins, ceux-ci lui livrant des denrées alimentaires d'une part et de l'autre des biens à l'importation difficile et/ou interdite, dans un contexte de différenciation monétaire. Les zones frontalières opèrent alors un processus d'intégration économique en fonction de la vigueur des ajustements réalisés sur les circuits formels et de leurs résultats. Il y a déflation importée de l'offre de production des voisins du Nigéria, mais non nécessairement dépression nette de leurs revenus nationaux. Et s'il y a pertes de recettes fiscales pour les Etats, celles-ci ne sont pas nécessairement nettes car ces Etat n'ont pas financé le surcroît de pouvoir d'achat créé par les flux informels, soit ont économisé des dépenses additionnelles. Toutefois, à la périphérie du Nigéria, il y a affaiblissement de la souveraineté (monétaire) des Etats et finalement de leurs pouvoirs de régulation, puisque la dynamique frontalière rend les résultats escomptés de ceux-ci dépendant des politiques nigérianes. C'est, en fait, à cause de cela que nous avons utilisé le terme d'intégration économique.

110. Compte tenu de ce qui précède, deux scénarii peuvent être envisagés selon que la P.P.A. a la statut d'une théorie de court terme, à l'instar de l'approche monétariste (du moins de la première génération de modèles y afférents) ou de long terme. Dans le premier cas, le taux de change d'équilibre est tendanciuellement celui du marché parallèle par un présupposé en vertu duquel les échanges commerciaux de celui-ci reflètent en moyenne, ou plus précisément structurellement, la compétitivité réelle, soit non monétaire, ou encore la rentabilité ex-post, des économies en intégration, ceteris paribus. Le marché parallèle y joue le rôle d'un marché parfait. La P.P.A. a le statut d'une théorie du court terme. Il y a des sources de distorsion de la P.P.A., mais qui sont endogènes au processus d'intégration décrit par les mouvements du taux de change parallèle. Parmi celles-ci, les évolutions des productivités relatives et les diversifications sectorielles ou, encore, les comportements de marge des opérateurs. En conséquence, la décote du naira vis-à-vis du FCFA sur le marché parallèle doit normalement se réduire par libéralisation du taux de change officiel, soit encore, si le taux administré du naira devient celui du marché parallèle par flottement. Dans ce cas, les variations du taux de change du naira vis-à-vis du FCFA, tous marchés confondus, s'expriment par les formules suivantes, selon le "crédit" effectif des approches de détermination des changes :

Approche par les composantes de la balance de paiements

(3)

$$\dot{e} = \dot{p} - \dot{p}' + \frac{\dot{w} - \dot{y}}{1 - \alpha - \beta} \quad : \quad \text{en cas de flottement pur}$$

e : taux de change

p, p' : niveau des prix intérieurs, extérieurs

w, y : niveau d'activité intérieure, extérieure

α, β : valeurs absolues des élasticités-prix des exportations, des importations

$\dot{}$: symbole de variation (%)

ou éventuellement

(4)

$$\dot{e} = \dot{p} - \dot{p}' + \frac{\dot{w} - \dot{y}}{1 - \alpha - \beta} - \frac{R - R(-1)}{(1 - \alpha - \beta) I(-1)} \quad : \quad \text{en cas de flottement impur}$$

R : réserves de devises

$\dot{}$: symbole du taux de variation

$\alpha + \beta > 1$: condition Marshall-Lerner

$I(-1)$: importations initiales en valeur

Comme les économies sous-revues ont des problèmes de croissance à terme, le différentiel d'activité peut être négligé ; comme le Nigéria est structurellement endetté à l'extérieur, on néglige également le terme réserves en devises. Alors, les mouvements du taux sont décrits par une P.P.A. en termes relatifs, soit associant à ceux-ci ceux des rythmes d'inflation.

$$(5) \quad \dot{e} = \dot{p} - \dot{p}'$$

Approche monétariste

Les prix intérieurs et extérieurs de la formule (1) sont remplacés par les rapports des quantités de monnaie respectivement offertes et demandées. Soit, alors :

(6)

$$e = \frac{M}{M'} \frac{L'(r', Y')}{L(r, Y)}$$

dans laquelle :

M, M' = offre monétaire intérieure, extérieure ;
 L, L' = demande monétaire réelle intérieure, extérieure ;
 r, r' = taux d'intérêt réels intérieurs, extérieurs ;
 y, y' = revenus réels intérieurs, extérieurs.

En négligeant les différentiels d'intérêts pour des raisons d'harmonisation internationale quasi-obligée et ceux d'activité, car toutes les économies sont en ajustement, s'obtient la formule :

$$(7) \quad e = M/M'$$

A demandes d'encaisses réelles négligées, le taux de change reflète uniquement le rapport des masses monétaires, soit la rareté relative des monnaies, ou encore une P.P.A. en niveau de prix à productions et vitesses de circulation des monnaies données. En conséquence, au départ d'une position du taux de change décrite monétairement, les mouvements du taux de change s'expriment en termes de dérivées logarithmiques des masses monétaires. En cas de variations infinitésimales les taux de variation (formule 5) tendent vers les dérivées logarithmiques (formule 7). Dans d'autres cas, un bruit blanc subsiste. Entre les formules (5) et (7), en outre, une inconnue se maintient, celle de la position de départ. C'est par rapport à celle-ci que le niveau d'équilibre du taux de change doit être apprécié dans le cas de chaque formule.

111. Dans le second cas ou scénario, le marché parallèle joue à l'égard de son homologue officiel, un rôle analogue à celui des capitaux vis-à-vis de celui des biens dans un contexte où l'arbitrage concurrentiel dont découle la détermination des changes procède à la fois des sphères réelles et des capitaux. Il faut donc considérer deux mouvements celui de P.P.A. et de P.T.I. (parité de taux d'intérêt). Le différentiel de profit (paragraphe 105) joue le rôle de celui de taux d'intérêt. Cela correspond, en fait, à la considération d'une hypothèse en vertu de laquelle les facteurs de productions sont rémunérés à leurs productivités marginales. Dans ce cas, dans l'hypothèse de concurrence pure et parfaite, le taux d'intérêt réel est celui du rendement réel du capital. Dans ce contexte, la P.P.A. a le statut d'une théorie du long terme qui s'affirme sur le marché officiel par l'intermédiaire d'une série d'ajustements reflétés par les mouvements du taux de change du marché parallèle. En conséquence, comme le décrit la théorie, le taux de change du marché parallèle connaît le surajustement. Il tend à exagérer les fluctuations à court terme se dépréciant trop lorsque les prix relatifs s'élèvent dans l'économie, à l'inverse dans le cas contraire.

112. On peut proposer deux explications à ce phénomène : la première attribue la responsabilité du surajustement au jeu des anticipations. Lorsqu'une monnaie se déprécie, les opérateurs ont tendance à accompagner la baisse, à l'inclure dans leurs prévisions, et à s'en protéger. Ce faisant, ils la précipitent. Ce n'est que lorsque la dépréciation est à l'évidence excessive que les anticipations commencent à se retourner car, à ce moment, elles sont assurées d'avoir raison. C'est donc au conformisme et à la volonté de limiter leurs risques par les opérateurs que l'on peut expliquer ce surajustement (46).

113. Une deuxième explication met l'accent sur la beaucoup plus grande sensibilité du marché parallèle, aux aléas économiques. Dès qu'un choc survient, ce marché réagit avant même que les comportements officiels aient pu se modifier ou le soient. Il "absorbe" dès lors la totalité du choc. Ce n'est que progressivement, lorsque le marché officiel a eu le temps de s'ajuster – ou que des mesures de politique économique ont été mises en place – que le marché parallèle est "soulagé" et que le taux de change y relatif retrouve son niveau d'équilibre de long terme. Dans ce cadre, le marché parallèle est un marché au comptant, dont l'homologue officiel est à terme. Dans ce cas, tout dépend de la vitesse des ajustements officiels, ainsi que de la nature de ceux-ci, de même que des appréciations des cambistes. Il faut, en outre, tenir compte de la demande spéculative vis-à-vis de celle de transaction. W. Baumol (47) fait remarquer en cette matière qu'en situation de change flexible :

(i) Si la demande spéculative n'est pas trop importante par rapport à celle des non spéculateurs, le cours du change évolue selon un cycle sinusoïdal d'amplitude parfaitement constante.

46 Notes de Y. Levy-Garbona et B. Weymuller [16] p. 317

47 W. Baumol [6] cité dans H. Bourguinat [7] p. 257-259.

Par contre :

(ii) si tel n'est pas le cas, la spéculation peut être déstabilisatrice, soit parce qu'elle augmente la fréquence ou l'amplitude de la fluctuation, soit parce qu'elle rend le mouvement explosif.

En conséquence, contrairement à la croyance de certains, M. Friedman, par exemple, toute spéculation profitable n'est pas nécessaire stabilisatrice. Cela, pour Baumol, parce que les spéculateurs ne connaissent pas les points de retournement du cours des devises. Ils n'achètent donc pas strictement quand le cours est au plus bas et ne vendent quand il est au plus haut. Ce faisant, ils renforcent une tendance déjà amorcée et jouent donc ainsi à la déstabilisation.

114. Illustration

A long terme, l'évolution des prix des biens officiels échangeables détermine le taux de change. Dans le court terme, c'est-à-dire avant que ne s'impose la P.P.A., les perturbations réelles et monétaires ne se répercutent pas immédiatement sur le prix des biens. L'ajustement s'effectue sur le marché parallèle, à l'aide d'une variation du taux d'intérêt, tandis que les marchés des biens restent encore en déséquilibre. Lors d'une hausse de l'offre de monnaie, les intervenants anticipent une hausse des prix futurs, c'est-à-dire une dépréciation future, qui se traduit en vertu de la relation (8) établissant une P.T.I. par une dépréciation au comptant. Comme la hausse des prix ne se réalise qu'avec lenteur, l'effet immédiat de l'augmentation de l'offre de monnaie est une baisse du taux d'intérêt intérieur et, par suite de l'action du différentiel d'intérêt, une dépréciation additionnelle. Le taux de change du marché parallèle est surajusté par rapport à la modification des prix à long terme. Après cette sur-dépréciation de court terme, la hausse progressive des prix réduisant le différentiel d'intérêt, la monnaie s'apprécie jusqu'à une valeur compatible avec le niveau des prix. La lenteur de l'ajustement des prix par rapport à celui des taux d'intérêt occupe un rôle clé dans cette analyse. Si les prix réagissaient sans délai à la hausse de la quantité de monnaie en circulation, l'offre de monnaie resterait adaptée à la demande et nulle modification de taux d'intérêt n'apparaîtrait. Le taux de change se modifierait du seul fait des anticipations de prix et s'établirait, après une dépréciation continue, à un niveau conforme à la théorie de P.P.A. La formalisation du mécanisme de surajustement repose sur la relation de P.T.I. (8) où le taux de change anticipé (f) est remplacé par le rapport des prix intérieurs anticipés (p_{int}) aux prix extérieurs (p') et où le taux d'intérêt intérieur (r) est lié à la masse monétaire par la relation entre l'offre (M) et la demande de monnaie ($p.L$) :

(8)

$$e = \frac{f}{1+r-r'}$$

$$(9) \quad M = p \cdot L(r, y)$$

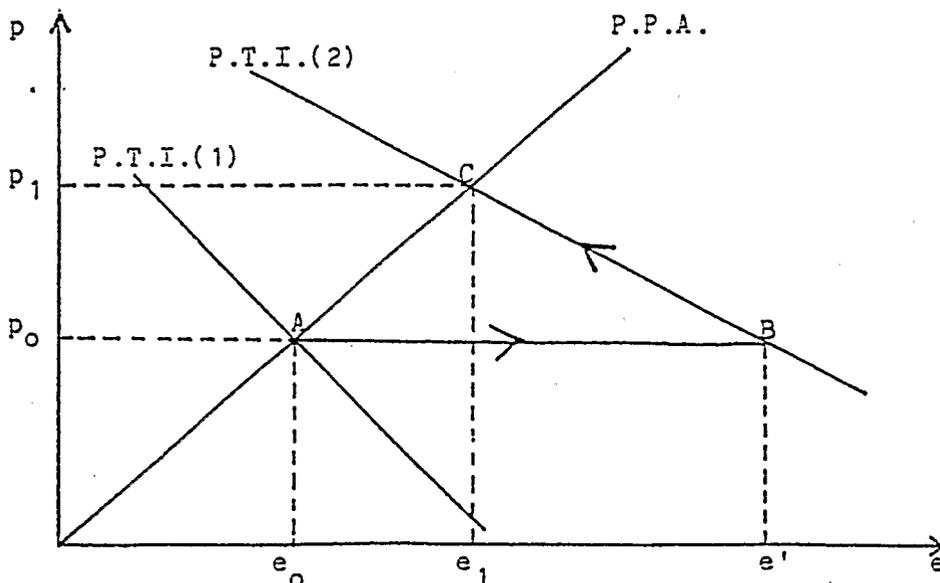
La relation (8) peut se réécrire :

(10)

$$e = \frac{\text{pant.}/p'}{1 + r(M/p, y) - r'}$$

115. Si, au départ d'une situation d'équilibre telle que $e_0 = p_0/p'$, $r = r'$, la masse monétaire passe du niveau M_0 à un niveau supérieur M_1 : les prix anticipés augmentent proportionnellement à la masse monétaire et le taux de change se déprécie une première fois. Dans l'immédiat, les prix (p_0) ne se modifient pas ; par conséquent, l'augmentation de la masse monétaire entraîne une diminution du taux d'intérêt (r). Cette diminution est à l'origine d'une sortie de capitaux et le taux de change se déprécie une nouvelle fois (surajustement). Après cet effet initial d'une politique monétaire expansionniste, le niveau général des prix augmente puisque la réduction du taux d'intérêt induit une augmentation de la demande agrégée de biens et la dépréciation fait hausser le prix des biens importés. Les prix intérieurs s'élèvent jusqu'à leur niveau anticipé et le taux d'intérêt intérieur rejoint le taux d'intérêt extérieur.

116. La représentation graphique de la relation (10) entre le taux de change (e) et le niveau des prix intérieurs (p) est une courbe décroissante désignée par P.T.I. (1). Une hausse de l'offre de monnaie déplace la courbe P.T.I. (1) vers la position (2). La droite P.P.A. passant par l'origine décrit l'équilibre de long terme du taux de change.



L'importance du surajustement mesuré par la différence entre e' et e_1 est inversement proportionnelle à la sensibilité de la demande d'encaisses réelles (L) au taux d'intérêt.

117. Dans le cadre du deuxième scénario, le taux de change d'équilibre peut aussi être appréhendé via la modélisation de son espérance mathématique. Le modèle est dû à Cagan (1956). Typologiquement, il complète le modèle de la première génération monétariste, formule (6), par l'adjonction d'un lien entre taux d'intérêt (P.T.I.) et d'un processus d'anticipations rationnelles.

Dans l'équation (6) qui définit le taux de change en fonction des équilibres monétaires, la forme analytique des fonctions de demande n'est pas spécifiée. En utilisant une forme fonctionnelle utilisée pour l'étude de la demande de monnaie par Cagan, l'expression du taux de change devient :

(11)

$$e = K \cdot \frac{M}{M'} \cdot \left(\frac{y'n}{y} \right) \cdot \exp [\xi (r-r')]$$

Après passage aux logarithmes (48) :

(12)

$$\bar{e} = \bar{k} + \bar{M} - \bar{M}' + n (y' - y) + \xi (r - r')$$

Une approximation de la P.T.I. est fournie par :

(13)

$$r - r' = \bar{f} - \bar{e}$$

Après substitution, l'expression de \bar{e} devient (49) :

(14)

$$\bar{e} = \frac{1}{1 + \xi} \bar{z} + \frac{\xi}{1 + \xi} \bar{f}$$

La cohérence du modèle suppose que le taux anticipé au temps t (f) soit lié au taux au comptant établi par la relation (14) au temps t+1 [$e(1)$]. L'hypothèse d'anticipations rationnelles considère

48 Les variables surlignées désignent les logarithmes.

49 $\bar{z} = \bar{k} + \bar{M} - \bar{M}' + n(\bar{y}' - \bar{y})$.

La cohérence du modèle suppose que le taux anticipé au temps t (\bar{f}) soit lié au taux au comptant établi par la relation (14) au temps $t+1$ [$e(1)$]. L'hypothèse d'anticipations rationnelles considère que les agents connaissent le modèle explicatif du taux de change ; par conséquent, leurs anticipations sont égales à l'espérance mathématique (E) du taux futur, compte tenu de l'information disponible en t :

$$(15) \quad \bar{f} = \bar{E} [e(1)]$$

Au terme de remplacements successifs dans (14), l'expression finale du taux de change peut être obtenue (50) :

$$(16) \quad \bar{e} = \frac{1}{1 + \xi} \sum_{j=0}^{\infty} \gamma^j E [\bar{z}(j)]$$

Cette relation définit le taux de change comme le flux actualisé des valeurs présentes et anticipées des masses monétaires et des taux de croissance économique : "l'ombre des variations futures les précède". L'évolution du taux de change s'explique alors par la révision des anticipations initiales au fur et à mesure de la réception d'informations nouvelles. Dans l'hypothèse où l'on ne prend pas en compte les taux de croissance économique, le taux de change est seulement fonction des masses monétaires.

118. Dans le cadre de ces deux scénarii, on peut, au moyen des formules proposées, tenter de prédire l'évolution à attendre du taux de change du naira vis-à-vis du FCFA, indicatrice, ceteris paribus, de l'intensité de la substitution se poursuivant entre les produits du Nigéria et ceux de ses voisins. L'hypothèse ceteris paribus est ici déterminante. En effet, on suppose, implicitement, qu'à terme, la nature de l'offre nigériane ne se modifie pas, soit que celui-ci ne remet pas l'accent sur une politique agricole, comme préalable obligé à une sortie de crise financière et que le mécanisme de la zone franc persiste. Au vu des évolutions constatées du taux de change du naira vis-à-vis du FCFA sur le marché parallèle, les formules (7) et (10) paraissent les plus pertinentes. Elles le sont, également, du fait des options monétaristes des autorités monétaires nigérianes. Et aussi parce qu'elles permettent d'expliquer que, tant que le Nigéria avait une croissance du revenu réel de sa population ($\delta y > 0$), la dépréciation du naira se ralentissait par rapport à ses perspectives ou anticipations d'inflation. La formule (16) paraît trop sophistiquée dans le contexte nigérian.

50 $\gamma = \frac{\xi}{1 + \xi}$

IV - CONCLUSION

119. Entre le Nigéria et ses voisins de la zone franc, il me semble qu'un processus d'intégration économique est en cours. Il repose à la fois sur des déterminants économiques (mode de développement différencié, différenciation monétaire) et non économiques (histoire, crise institutionnelle). Au sein de ceux-ci, la différenciation monétaire, soit la dépréciation sévère du naira vis-à-vis du FCFA, joue un rôle clé. Moyennant un différentiel de prix relatifs favorable au Nigéria, une loi de prix unique (P.P.A.) s'établit entre celui-ci et ses voisins de la zone franc en ce qui concerne les biens manufacturés. En découle une division inter-régionale (Nigéria : offre industrielle, voisins : celle de denrées alimentaires) des échanges accentuée par une dynamique frontalière du marché parallèle, dont l'accélérateur est un différentiel de profit et la logique ultime l'affaiblissement du multiplicateur keynésien du commerce extérieur dans le cas d'économies spécialisées en régime concurrencé, soit dont les prix de vente extérieurs sont quasi exogènes à leurs structures productives. A terme, le Nigéria doit exporter tout ce qu'il peut pour sortir de sa crise financière, à moins de réformer en profondeur son système institutionnel. Par manque de fonds disponibles, il ne peut vraisemblablement pas se lancer dans une nouvelle politique agricole. En conséquence, sa concurrence agricole, via la différenciation monétaire, restera réduite d'ici 1995 (51). Pour certains produits (tubercules, racines alimentaires), elle pourrait cependant être significative.

51 Terme de l'étude sur le Cameroun (paragraphe 5).

V - REMARQUE TERMINALE

120. Dans l'hypothèse où la contrainte de devises du Nigéria serait renforcée d'ici 1995, il pourrait être tenté d'accroître sa pénétration sur les marchés C.E.E., d'autant que cette dynamique est en cours dans le cadre de la politique dite de Lomé. Dans le cas d'une capacité d'offre disponible suffisante, ce qui devrait être investigué, les principaux (seuil : 3% des exportations en valeur) produits concernés par la concurrence nigériane seraient (1986) (tableau 1) dans le cas du :

.. **Bénin** : café vert, fèves de cacao, cuirs et peaux (matières brutes), pétrole brut, autres huiles végétales fixes, soit quelque 72% des ventes destinées à la C.E.E. ;

.. **Niger** : fèves de cacao, pétrole brut, soit ± 5% des ventes C.E.E. ;

.. **Tchad** : cuirs et peaux (matières brutes), matières brutes d'origine végétale n.d.a., soit ± 6% des ventes C.E.E. ;

.. **Cameroun** : fruits frais, café vert, fèves de cacao, bois bruts ou simplement équarris, pétrole brut, soit ± 82.0% des ventes C.E.E. ;

.. **Togo** : poissons frais, café vert, fèves de cacao, graines-noix-amandes oléagineuses, engrais bruts, perles fines-pierres gemmes, soit ± 83% des ventes C.E.E. ;

.. **Mali** : fruits frais, légumes frais, cuirs et peaux (matières brutes), matières brutes d'origine végétale n.d.a., perles fines-pierres gemmes, soit ± 40% des ventes C.E.E. ;

.. **Burkina-Faso** : fruits frais, légumes frais, nourriture destinée aux animaux, cuirs et peaux (matières brutes), soit ± 48.0% des ventes C.E.E. ;

.. **Ghana** : fèves de cacao, bois bruts ou simplement équarris, bois équarris ou dégrossis, minerais de métaux communs non ferreux et concentrés, perles fines-pierres gemmes, soit ± 74% des ventes C.E.E.

121. Les produits mentionnés reflètent la spécialisation extérieure des différents pays, les évolutions de celle-ci, ainsi que les détournements de productions nigérianes (Bénin, Niger).

Tous ces pays sont spécialisés à l'exportation (52), soit sur :

.. les matières premières (70 à 95% du total des exportations) : Tchad, Burkina-Faso et Mali ;

.. les produits alimentaires (70 à 85% du total des exportations) : Bénin, Cameroun, Togo, Ghana ;

ou

.. les produits manufacturés de première transformation (60 à 90% du total des exportations) : Niger.

Ces spécialisations se sont affirmées de façon permanente depuis 1970 (1975 pour le Ghana), hormis les cas du Mali, Togo, Burkina-Faso et Niger. Le premier a connu un cheminement vers une spécialisation où dominent conjointement les matières premières et les produits alimentaires pour revenir à sa vocation première. Le second, de même, via deux cheminements, vers une spécialisation mixte tout d'abord (matières premières et produits alimentaires) et une dominante matières premières ensuite. Le Burkina-Faso et le Niger ont acquis leurs caractéristiques au départ de spécialisations mixte et à produits alimentaires dominants respectivement.

Pour tous ces pays, la C.E.E. est le marché dominant à long terme (depuis 1970), s'appropriant au moins 75% de leurs ventes extérieures dans le cas du Bénin, Niger, Tchad, Cameroun, Mali et Burkina-Faso et au moins 43% (toujours à long terme) dans celui du Togo, Ghana (et du Nigéria). Hormis pour le Togo, essayant une pénétration sur les marchés américains, leurs dynamiques d'engagement C.E.E. se sont accrues à long terme (52).

122. Compte tenu de la domination des exportations C.E.E. du Nigéria en termes de pétrole brut et de fèves de cacao, une politique d'obtention de devises à court terme devrait normalement s'exprimer par un accroissement en volume de ces deux flux. Cela, d'autant que, depuis les mesures de 1986 (ajustement monétaire, dissolution des offices de commercialisation, ...), de nouvelles terres ont été plantées en cacaoyer et qu'en ce qui concerne le pétrole, le Nigéria pourrait aisément relever sa production sous-utilisée (capacité max. : 2.4 à 2.6 millions de barils par jour) (53). Les pays touchés seraient alors le Cameroun, via le pétrole (54), celui-ci et le Ghana,

52 Pour plus de détails, cf. M-P Verlaeten [20a].

53 Il opère ainsi, depuis la guerre du Golfe. Sa production est passée de 1.8 à 2.1 millions de barils par jour.

54 Le Cameroun produit du Bony light comme le Nigéria.

par les fèves de cacao, deux économies qui sont, par ailleurs, soumises à l'accroissement de concurrence de la Côte d'Ivoire, laquelle domine l'offre A.C.P. de cette marchandise et, à l'entrée de concurrents nouveaux (Papouasie/Nouvelle Guinée) (52). Si la politique nigériane devait, en outre, déboucher sur des contrôles sévères aux frontières du Bénin et du Niger, comme cela a déjà été le cas, le pays le plus touché serait le Bénin, qui perdrait jusqu'à 60% de ses recettes d'exportations venant de la C.E.E.

123. La concurrence potentielle (C.E.E.) du Nigéria doit, en outre, être intégrée dans un cadre d'échanges extérieurs des pays sous-revue caractérisés par une profonde similitude à l'exportation d'une base d'exportation concentrée et peu diversifiée à terme et incluant un nombre réduit de produits. Se dessine ainsi une concurrence implicite de ces pays, s'exprimant par un indicateur cardinal obtenu par division du nombre de concurrences (pays) pour l'ensemble des produits exportés par le nombre de ceux-ci ($I=A/B$) (52) :

	$I = A \div B$		$I = A \div B$
.. Bénin	: 22 = 345 ÷ 16	Togo	: 19 = 392 ÷ 21
.. Niger	: 20 = 284 ÷ 14	Mali	: 32 = 324 ÷ 16
.. Tchad	: 25 = 123 ÷ 5	Burkina-F.	: 22 = 216 ÷ 10
.. Cameroun	: 16 = 601 ÷ 37	Ghana	: 17 = 456 ÷ 27

Ajoutons, en outre, que les paramètres (I,A,B) dont il a été question furent estimés dans le cadre des échanges A.C.P./C.E.E. (52) et donc, qu'il faudrait également apprécier la concurrence après prise en compte des producteurs asiatiques et d'Amérique latine.

124. La similitude à l'exportation, introduite un peu marginalement dans ce papier, renforce notre démonstration d'interdépendance entre échanges informels, frontaliers ou autres et schéma d'économies concurrencées, puisqu'elle explique, à terme, l'affaiblissement du multiplicateur du commerce extérieur, du fait d'une saturation de la demande étrangère (et/ou d'une diminution du fait du progrès technique des intrants y afférents) par des productions identiques. Dans ce contexte, une intégration des économies africaines s'impose. Comment et à quel prix reste, peut-être, à investiguer ?

TABLEAU 1.

*C.T.C.I. des exportations communes destinées à la C.E.E. de l'ensemble des pays suivants :
Nigéria, Bénin, Niger, Tchad, Cameroun, Togo, Mali, Burkina-Faso, Ghana*

031	Poisson frais ou conservé de façon simple
051	Fruits frais et noix (à l'exception des noix oléagineuses), fraîches ou sèches
054	Légumes frais, congelés ou simplement en conserve (y compris les légumes à gousse secs) ; racines, tubercules et autres produits comestibles végétaux, n.d.a., frais ou séchés
0711	Café vert
0721	Fèves de cacao
075	Epices
081	Nourriture destinée aux animaux (à l'exception des céréales non moulues)
211	Cuirs et peaux (à l'exception des pelleteries), non apprêtés
221	Graines, noix et amandes oléagineuses
231	Caoutchouc brut (y compris le caoutchouc synthétique et le caoutchouc régénéré)
242	Bois bruts ou simplement équarris
243	Bois équarris ou dégrossis
271	Engrais bruts
282	Déchets de fer et d'acier
283	Minerais de métaux communs non ferreux et concentrés
284	Déchets de métaux non ferreux
292	Matières brutes d'origine végétale, n.d.a.
321	Charbons, cokes et briquettes
331	Pétrole brut et semi-raffiné en vue d'un raffinage supplémentaire (non compris l'essence naturelle)
332	Produits dérivés du pétrole
422	Autres huiles végétales fixes
431	Huiles et graisses préparées et cires d'origine animale ou végétale
512	Produits chimiques organiques
541	Produits médicaux et pharmaceutiques
611	Cuirs
632	Articles manufacturés en bois, n.d.a.
667	Perles fines, pierres gemmes et similaires, brutes ou travaillées

**TABLEAU 1 (suite). Exportations communes destinées à la C.E.E. de l'ensemble des pays suivants :
Nigéria, Bénin, Niger, Tchad, Cameroun, Togo, Mali, Burkina-Faso, Ghana (1986)(ss)**

	BENIN	NIGER	TCHAD	CAMEROUN	TOGO	MALI	BURKINA	GHANA
031	X	X		X	X	X		X
051				X	X	X	X	X
054		X		X	X	X	X	X
071	X	X		X	X			X
072	X	X		X	X			X
075				X		X		X
081	X		X	X	X	X	X	X
211	X	X	X	X	X	X	X	
221	X	X		X	X		X	X
231				X				X
242				X				X
243	X			X				X
271					X			
282	X			X	X			
283	X							X
284	X			X	X			X
291				X				
292		X	X	X	X	X		X
321		X						
331	X	X		X				
332		X		X				X
422	X			X				
431	X			X		X		
512	X			X				X
541		X			X			X
611		X		X			X	
632				X				X
667	X				X	X		X
Total	15	12	3	23	14	9	6	18

(55) Selon les déclarations C.E.E.

ANNEXE I

DESCRIPTION DU REGIME DES CHANGES DU NIGERIA
DEPUIS LE 26 SEPTEMBRE 1986
Texte du F.M.I. [11]

1. REGIME DES CHANGES

125. Le 26 septembre 1986, les autorités nigérianes ont institué un double marché des changes, en remplacement du régime précédent de taux de change administré. Le régime était constitué par un marché primaire, de caractère provisoire, qui continuait à comporter un taux de change administré applicable à certains paiements officiels (56) et un marché secondaire couvrant toutes les autres transactions. Ce marché comprenait une vente de devises aux enchères organisée par la Banque centrale et un marché interbancaire. Les cambistes agréés (57) étaient autorisés à présenter chacun une soumission. Les adjudicataires pouvaient ultérieurement revendre les devises obtenues à leurs clients ou les négocier avec d'autres cambistes agréés sur le marché interbancaire. L'enchère était financée par le produit des ventes de pétrole et par des emprunts extérieurs. Il convient de citer parmi les sources alimentant le marché secondaire interbancaire, les recettes d'exportation de produits non pétroliers et les entrées de capitaux sous la forme d'espèces qui devaient être acheminées par l'intermédiaire des cambistes agréés, alors que ces fonds pouvaient être conservés indéfiniment en devises dans des comptes de domiciliation auprès de banques commerciales nigérianes (58). Les cambistes pouvaient vendre des devises au secteur privé pour des transactions courantes autorisées ou à d'autres cambistes agréés. Ces deux marchés ont été fusionnés en juillet 1987 et le régime qui en est résulté est resté en place jusqu'au début de 1989. Depuis l'unification des taux, toutes les transactions couvertes par le marché primaire se sont faites au taux déterminé par l'enchère.

56 Les paiements couverts par le marché primaire comprenaient les paiements concernant les services de la dette du secteur public, les paiements aux organisations internationales et aux ambassades du Nigéria à l'étranger et diverses transactions du secteur privé, ayant pour origine une date antérieure à celle de la réforme du régime des changes. Le fonctionnement de ce nouveau régime est décrit de manière plus détaillée dans le rapport SM/87/293 du F.M.I.

57 Toutes les banques commerciales et d'affaires autorisées sont des cambistes agréés. Certains hôtels ont également été nommés acheteurs agréés de devises et de chèques de voyage.

58 Il était permis de prélever sur les comptes en devises pour financer toute transaction courante avec l'étranger, ou toute sortie approuvée de capitaux, ou de vendre ces devises à des cambistes. En revanche, il n'était pas permis d'utiliser les devises obtenues sur le marché aux enchères ou sur le marché interbancaire pour reconstituer les comptes.

126. A l'origine, jusqu'en mars 1987, les enchères avaient lieu chaque semaine, au prix déterminé par la soumission marginale ; le prix demandé à tous les adjudicataires était celui qui épuisait l'offre sur le marché. Puis, à compter d'avril 1987, les enchères sont devenues bi-hebdomadaires et le prix a été dorénavant fixé non plus sur la base de la soumission marginale, mais sur celle des enchères au rabais dans lesquelles l'adjudicataire payait le taux de change spécifié dans sa soumission. Après l'introduction du taux de change interbancaire, les transactions sur le marché interbancaire devaient désormais se faire au taux de l'enchère précédente, majoré de la marge du cambiste autorisant un écart achat-vente maximum de 1% . Toutefois, le prix sur le marché interbancaire a été libéralisé en janvier 1987, y compris celui des devises précédemment achetées aux enchères puis revendues sur le marché interbancaire. En juin 1987, les autorités ont exigé que tous les fonds obtenus à l'enchère soient revendus à leur prix d'achat, majoré de la marge autorisée de 1%. Désormais, le taux interbancaire libre ne s'appliquait alors plus qu'aux fonds obtenus auprès de sources autonomes.

127. La dernière mise aux enchères a eu lieu le 8 décembre 1988 lorsque les autorités ont annoncé la mise en place d'un nouveau régime de change unifié, en remplacement du double marché des changes. Ce nouveau régime est entré en vigueur le 9 janvier 1989. Tel qu'il est conçu, il comprend un marché de cambistes et une allocation quotidienne de devises à ce marché par la Banque centrale au taux de change pratiqué sur le marché. De même que sur le précédent marché interbancaire, les cambistes reçoivent aussi des devises sous forme de recettes d'exportation de produits non pétroliers et des flux de capitaux en espèces. Toutes les recettes de devises officielles, après déduction des paiements extérieurs officiels et en tenant compte de l'augmentation des réserves retenues comme objectif, sont allouées aux banques par la Banque centrale, en fonction de leur importance relative. Les cambistes sont libres de vendre des devises à leurs clients pour effectuer n'importe quel paiement à l'étranger conforme à la réglementation du contrôle des changes du Nigéria. Le taux de change applicable, appelé taux pivot, est déterminé par la Banque centrale sur la base de cotations soumises le jour même par les banques. Ce taux est déterminé à la discrétion de la Banque centrale, comme étant :

- 1) une moyenne pondérée de toutes les cotations soumises par les banques ;
- 2) une moyenne simple de toutes les cotations soumises par toutes les banques ;
- 3) la cotation la plus haute ou la plus basse, à condition que cette dernière ne se déprécie pas de plus de 2% par rapport au taux qui résulte de 2) ;

4) en se fondant sur les informations relatives aux fluctuations des taux de change observées le jour précédent tant sur le marché interbancaire que sur certaines places financières internationales ;

5) une combinaison des formules ci-dessus. Les taux d'achat et de vente unifiés sont aussi annoncés sur la base de ces cotations. Les cambistes agréés doivent vendre les devises obtenues sur le marché avec une marge ne dépassant pas 1% de l'écart achat-vente. Toutefois, le système n'a pas fonctionné comme prévu. Les cambistes n'ont pas pu s'emparer de la majeure partie des transactions du marché interbancaire qui s'est échappée pour se traiter sur un marché parallèle où le taux de change était plus déprécié. De son côté, le marché aux enchères n'a pas réussi à refléter les conditions du marché et l'écart entre le taux de change officiel et le taux de change du marché parallèle s'est parfois fortement creusé.

BIBLIOGRAPHIE

1. J-P. AZAM

Le rôle de la naira dans les difficultés d'ajustement au Niger, CERDI, 1991

2. D.C. BACH, J. EGG, J. PHILIPPE

Nigéria, un pouvoir en puissance - Karthala, février 1989

3. D.C. BACH

a) Le Nigéria contemporain - Ed. du CNRS, janvier 1986.

b) Managing a Plural Society : The Boomerang Effects of Nigerian Federalism, The Journal of Commonwealth and Comparative Politics, vol. XXVII, July 1989, Nber 2.

4. BANQUE DE FRANCE

Bulletin d'information économique et commerciale, novembre 88

5. BANQUE MONDIALE

The Nigerian Structural adjustment programm : Policies, Impact and Prospects, report n° 6716-UNI, Sept. 30, 1988

6. W. BAUMOL

Speculation, profitability and stability. Review of Economics and Statistics, August 1957

7. H. BOURGUINAT

Marché des changes et crises des monnaies. Calmann-Levy, 1972

8. DOCUMENT DE TRAVAIL DE LA CAISSE CENTRALE DE COOPERATION

Chapitre VIII : "L'incidence du Nigéria sur les stratégies de Développement du Niger"

9. R. COURBIS

Compétitivité en économie concurrencée, Tome I, Dunod, 1975

10. EUROSTAT (I,C)

Rapport sur le Nigéria - Luxembourg, 1989

11. F.M.I.

Rapport sur le Nigéria (11 août 1989)

12. V. GERONIMI

Programme d'ajustement structurel, échanges parallèles et intégration régionale
 Journée du Larea : Intégration des Activités Economiques
 Stratégie des Agents et Logique Publique de la Coordination
 22-23 janvier 1991 - Université de Paris X-Nanterre

13. D. HARRE, J.O. IGUE, Cl. ARDITI :

Les échanges marchands entre le Tchad, le Nord Nigéria et le Nord Cameroun - Inra, Unb, Iram,
 mai 1990

14. Ph. HUGON

Programme d'ajustement structurel, échanges parallèles et intégration régionale
 Journée du Larea : Intégration des Activités Economiques
 Stratégie des Agents et Logique Publique de la Coordination
 22-23 janvier 1991 - Université de Paris X-Nanterre

15. O.M. LALEYE

Le secteur public au Nigéria, C.E.A.N., 1985

16. V. LEVY ET B. WEYMULLER

Macroéconomie contemporaine, Economica, 1979

17. J. PHILIPPE

Politiques industrielles et problèmes de l'industrialisation nigériane, C.E.A.N., 1985

18. SOCIETE D'ORGANISATION, DE CONSEIL ET D'AUDIT FINANCIER (DOUALA, CAMEROUN)

Echanges commerciaux entre le Cameroun et le Nigéria (Rapport final d'Audit), décembre 1990

19. O. VALLEE

L'intégration régionale : espaces politiques et marchés parallèles, Politique africaine, Septembre 1990

20. M-P VERLAETEN

- a) Eclairage de la politique de Lomé avant Lomé IV par l'Analyse structurelle des Exportations A.C.P. destinées à la C.E.E. sur longue période 1970-86, ISMEA, Septembre 1990
- b) Appréciation des conditions théoriques présumées pour espérer réussir une dévaluation, D.I.A.L., Janvier 1991